



**Schéma  
Régional de  
Développement  
Economique**

*Contribution de la*

**Chambre Régionale de  
l'Économie Sociale et  
Solidaire d'Aquitaine**

## RÉSUMÉ

Le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire dans sa diversité et son unité représente un acteur fondamental de l'économie régionale.

A travers les valeurs qu'elles défendent et les outils qu'elles utilisent, les Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire contribuent au développement économique au service de l'Homme.

Cependant, malgré son importance (12,5% de l'emploi salarié total, 16% de l'emploi salarié privé, soit près de 127.000 postes et 110.000 salariés appuyés par environ 100.000 bénévoles) et ses incontestables atouts sur la vision classique du développement économique, l'Economie Sociale et Solidaire ne parvient pas à prendre l'ampleur qu'il conviendrait.

Plusieurs freins font obstacle à une montée en puissance sensible de ce secteur.

Les premiers de ces freins sont liés à la reconnaissance. En effet, l'Economie Sociale et Solidaire n'est pas reconnue par tous comme un acteur économique à part entière et ses entreprises ne sont pas toujours considérées comme telles. Enfin, n'étant pas reconnue, l'Economie Sociale et Solidaire est alors mal connue des principaux acteurs économiques et politiques qui n'ont pas conscience des enjeux et des potentiels qu'elle recèle.

La définition d'un Schéma Régional de Développement Economique est l'occasion d'actionner certains leviers qui lui permettront de montrer comment et dans quelle mesure elle peut contribuer à un développement économique différent.

Cette contribution au SRDE, fruit d'une concertation de nombreux acteurs aquitains, réunis au sein de la CRESS Aquitaine, recense les différents domaines dans lesquels l'Economie Sociale et Solidaire peut jouer un rôle important et montre comment elle peut le faire.

Ces domaines d'intervention participent évidemment du développement économique, les Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire étant des entreprises à part entière. Ainsi la **création et la transmission d'entreprises**, le **développement d'activités**, l'**innovation**, l'**expérimentation** et la **création d'emploi** concernent pleinement l'Economie Sociale et Solidaire. Mais elle apporte aussi ses spécificités.

D'autres points sont liés plus particulièrement à son approche, mettant ainsi en oeuvre un développement différent, à visage humain et avec le souci de l'intérêt général ou de l'utilité sociale. La **professionnalisation et la pérennisation des emplois associatifs**, l'**Insertion par l'Activité Economique** et la garantie des **préalables à l'Insertion**, la promotion d'**une autre façon de consommer** et le **soutien particulier à certains secteurs** de l'Economie Sociale et Solidaire dont le potentiel de développement économique est particulièrement important (**tourisme associatif**, **secteur culturel**, **service aux personnes**) relèvent de cet ordre.

Enfin, les Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire ont une large pratique du **travail en réseau** qui, ajoutée à la coordination entre salariés et bénévoles, la synergie à l'intérieur des mouvements et entre les structures permet la mise en oeuvre d'une **stratégie concertée** approchant une **gouvernance optimale** basée sur la coordination des différents acteurs du développement économique, autour de leur **complémentarité** et du principe de **subsidiarité**.

## **REMERCIEMENTS**

La Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire d'Aquitaine remercie ses adhérents pour leur participation à l'élaboration de cette contribution.

Par leurs apports, ils lui ont permis de réaliser une synthèse des capacités de participation de l'Economie Sociale et Solidaire au développement économique régional. Ils ont également fait la preuve de leur cohésion et de leur motivation à prendre une part active à un développement économique régional différent.

### **Liste des adhérents de la CRESS Aquitaine :**

#### **COOPERATION**

- BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST [www.sudouest.banquepopulaire.fr](http://www.sudouest.banquepopulaire.fr)
- CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD [www.cean.caisse-epargne.fr](http://www.cean.caisse-epargne.fr)
- CREDIT MUTUEL [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr)
- CREDIT COOPERATIF [www.credit-cooperatif.fr](http://www.credit-cooperatif.fr)
- NEF Société Coopérative de Finances Solidaires – [www.lanef.com](http://www.lanef.com)
- UR OCCE Aquitaine Office Central de la Coopération à l'Ecole– Bordeaux
- UNION REGIONALE DES SCOP [www.scoop.coop](http://www.scoop.coop)

#### **MUTUALITE**

- UNION REGIONALE DE LA MUTUALITE AQUITAINE Union des Mutuelles de santé aquitaines

#### **ASSURANCES A CARACTERE MUTUEL**

- MACIF [www.macif.fr](http://www.macif.fr)
- MATMUT Mutuelle d'Assurance des Travailleurs Mutualistes – [www.matmut.fr](http://www.matmut.fr)
- MUTUELLE DES MOTARDS [www.amdm.fr](http://www.amdm.fr)

#### **MOUVEMENTS ASSOCIATIFS MEMBRES DE LA CPCA (Conférence Permanente des Coordinations Associatives)**

- CCOMCEN Comité de Coordination des Oeuvres Mutualistes et Coopératives de l'Education Nationale – [www.ccomcen.org](http://www.ccomcen.org)
- CRAJEP Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire
- CROS AQUITAINE Comité Régional Olympique & Sportif d'Aquitaine [www.crosaquitaine.org](http://www.crosaquitaine.org)
- FONDA Associations Pour la Promotion de la Vie Associative – [www.fonda.asso.fr](http://www.fonda.asso.fr)
- FRANCAS d'Aquitaine Education Populaire – [www.francas.asso.fr](http://www.francas.asso.fr)
- LIGUE AQUITAINE DE L'ENSEIGNEMENT Education Populaire – [www.liguefol33.asso.fr](http://www.liguefol33.asso.fr)
- UFJT Aquitaine Union des Foyers des Jeunes Travailleurs – [www.ufjt.org](http://www.ufjt.org)
- UNAT Délégation Régionale de l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air – [www.unat.asso.fr](http://www.unat.asso.fr)
- URAF Union Régionale des Associations Familiales – [www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)
- URIOPSS Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés, Sanitaires & Sociaux [www.uniopss.asso.fr](http://www.uniopss.asso.fr)

## AUTRES UNIONS OU MOUVEMENTS ASSOCIATIFS

- A.A.I.	Aquitaine Associations Intermédiaires
- ACCEA LAN BERRI	Création, expérimentation, animation, optimisation d'outils d'appui aux démarches ou aux dispositifs de développement territorial - Anglet
- ACSAIE	Association Cantonale de Solidarité et d'Aide à l'Insertion Economique
- ADIE	Association Pour le Droit à l'Initiative Economique – <a href="http://www.adie.org">www.adie.org</a>
- AFDE	Association des Femmes Dirigeantes Européennes
- AFMR	Association pour la Formation en Milieu Rural – Etcharry
- AICPP33	Animation du Réseau des lieux d'accueil de la petite enfance - Bègles
- ALLIANCE	Accompagnement fin de vie et Soins Palliatifs - <a href="http://www.alliances-asso.org">www.alliances-asso.org</a>
- APSP	Association Promotion Sociale et Professionnelle – Bardos
- Aquitaine Active	Association de Finances Solidaires – Fonds régional France Active <a href="http://www.franceactive.org">www.franceactive.org</a>
- ARCINS ENVIRONNEMENT	Association d'Insertion par les métiers de l'Environnement - Bègles
- ASSOCIATION Médias –Cité	Education populaire par le multimédia - <a href="http://www.medias-cite.org">www.medias-cite.org</a>
- AZIA	Association pour promouvoir l'implication des jeunes souletins sur le Territoire Tardets
- CHANTIER ECOLE Aquitaine	Chantiers d'Insertion – <a href="http://www.chantierecole.org">www.chantierecole.org</a>
- CRCE GEIQ Aquitaine	Groupements d'Employeurs pour l'insertion et la qualification- Pessac
- ELG 33	Emploi Loisirs Gironde, dispositif Professions Sport
- FARL	Fédération Aquitaine des Radios Locales – <a href="http://www.farl.net">www.farl.net</a>
- FNARS	Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale <a href="http://www.fnars.org">www.fnars.org</a>
- GIRPEH	Groupement Interprofessionnel Régional pour la Promotion de l'Emploi des Personnes Handicapées
- IFAID	Institut de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement <a href="http://www.ifaid.org">www.ifaid.org</a>
- LES PETITS DEBROUILLARDS	Education Populaire par la découverte scientifique <a href="http://debrouillonet.dyndns.org">http://debrouillonet.dyndns.org</a>
- LOGEMENT FOYER URGENCE	Hébergement d'urgence - Marmande
- MAISON SOLIDAIRE	Accueil des personnes en insertion sociale et professionnelle Villeneuve sur Lot
- RAMA	Réseau Aquitain des Musiques Amplifiées – <a href="http://www.le-rama.org">www.le-rama.org</a>
- REGIE DE TERRITOIRE DU VILLENEUVOIS	Structure d'Insertion par l'Emploi sur le territoire – Villeneuve sur Lot
- UNIFORMATION	Organisme Paritaire Collecteur Agréé au titre de la Formation Professionnelle de l'Economie Sociale et Solidaire – <a href="http://www.uniformation.fr">www.uniformation.fr</a>
- UR PACT Habitat et développement Aquitaine	Associations pour l'amélioration de l'habitat et l'aide à la rénovation de logements - <a href="http://www.pact-arim.org">www.pact-arim.org</a>
- URAPEI	Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés <a href="http://www.unapei.org">www.unapei.org</a>
- URASSAD	Union Régionale des Associations de Soins et Services à Domicile
- UREI	Union Régionale des Entreprises d'Insertion

## INTRODUCTION

Dans la présente contribution, la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire d'Aquitaine (**CRESS Aquitaine**) souhaite donner son sentiment sur les caractéristiques du développement économique régional dans son ensemble avant d'évoquer la place que pourrait y prendre le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire.

Dès l'abord, et sans préjuger des points de désaccord ou des réserves qu'elle pourra exprimer sur tel ou tel aspect de la politique de développement qui sera finalement envisagée et mise en œuvre, la CRESS Aquitaine veut affirmer son enthousiasme pour la façon dont la Région aborde la question du développement économique.

Rétablir la cohésion sociale et promouvoir un développement durable (nous préférons le terme soutenable qui inclut la notion de durabilité) et socialement responsable pour éviter la reproduction des erreurs relève en effet de la responsabilité de chacun et constitue un combat politique au sens noble. C'est bien la direction que le Conseil Régional affirme donner au chantier « Aquitaine Horizon 2020 » qu'il a lancé et dont le SRDE constitue une partie du volet économique, quand il souhaite remettre « *l'homme au centre de sa démarche* ». Le Conseil Régional présente ainsi son ambition :

*« In fine, tout projet de développement et d'aménagement a pour objectif le bien-être des habitants, de tous les habitants de l'Aquitaine. Ce principe n'a rien d'une évidence tant sont nombreux les projets et schémas divers qui n'intègrent les dimensions sociales que comme des conséquences de l'économique ou comme des figures imposées a posteriori. Déclarer cette ambition ne suffit pas à la respecter, tant sont nombreuses dans la conduite de l'action publique et privée, les occasions pour privilégier l'efficacité technique plutôt que le bien être, pour s'engager dans des approches cloisonnées en oubliant de prendre en compte la diversité des facteurs ayant un impact sur la vie quotidienne, en privilégiant les groupes sociaux constitués et en n'écoutant pas le silence des sans voix.*

*Le dessein Aquitain veillera à placer les Aquitains au centre du projet régional ».*

L'Economie Sociale et Solidaire en région ne peut qu'approuver cette position de principe, approche volontariste qui rompt avec la pensée économique traditionnelle. Les valeurs ainsi défendues rejoignent tout à fait les siennes, telles qu'inscrites dès 1944 dans le premier texte qui nous soit parvenu, la *first law* des Equitables Pionniers de Rochdale, dans la banlieue de Manchester, et dont voici un passage qui définit la société coopérative en création :

*« 1 – La société a pour but l'amélioration de la condition pécuniaire, sociale et familiale de ses membres au moyen d'un capital suffisant divisé en parts d'une livre, afin de réaliser les projets suivants : ouvrir un magasin pour la vente de denrées alimentaires, de vêtements, ... ».*

Suivent quatre articles : construire ou acheter des maisons pour loger les membres, fabriquer certains produits pour employer les membres sans travail, louer ou acheter des terres pour cultiver, créer des mécanismes de production et de distribution de biens et d'éducation, etc.

Beaucoup de principes toujours en vigueur aujourd'hui dans l'Economie Sociale et Solidaire sont déjà présents. C'est bien par le moyen de l'entreprise qu'est organisée la solidarité : « ouvrir un magasin pour la vente », mais afin d'améliorer les conditions de vie (de survie !) des adhérents de la société (nourriture, vêtements, logement), pour employer les adhérents sans travail, produire, mieux distribuer, éduquer.

Ces principes ont été largement repris dans la Charte de l'économie sociale, signée par tous les mouvements nationaux de ce secteur, dont voici un court extrait :

*« Les entreprises de l'économie sociale se veulent les instruments du renouveau des valeurs de solidarité (...) Ce sont des entreprises, qui vivent dans l'économie de marché. Mais ce sont des entreprises différentes, car nées d'une volonté de solidarité au service de l'homme (...) Elles souhaitent développer avec l'Etat et les collectivités territoriales un partenariat fondé sur leur capacité à participer aux objectifs d'intérêt général que s'assignent les autorités publiques. »*

Fortes de ces principes, les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire ont pour slogan « Entreprendre autrement ».

C'est dans cet esprit d'un développement citoyen ou soutenable que la CRESS Aquitaine, au nom de l'ensemble du secteur, propose la présente contribution au projet de Schéma Régional de Développement Economique.

## **PRESENTATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

L' Economie Sociale et Solidaire est le secteur qui regroupe les Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire, leurs unions et fédérations ainsi que leurs fondations.

L'entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire peut être définie à partir de plusieurs textes législatifs français et européens, comme une entreprise « indépendante et collective » ayant la forme d'une association, d'une coopérative, d'une mutuelle ou d'une société d'assurance à caractère mutuel à l'exclusion de toute autre forme juridique, ayant la qualité d'employeur et respectant les principes inscrits dans la Charte de l'économie sociale.

Ces principes de fonctionnement des entreprises sont articulés autour des concepts de liberté d'adhésion, de gestion démocratique (un homme = une voix), de désintéressement (le but poursuivi par les associés est non lucratif) et de solidarité.

Dans la suite de ce texte, l'acronyme **ESS** désignera l'Economie Sociale et Solidaire tandis qu'**EESS** sera utilisé pour les Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire.

L'ESS constitue une part non négligeable de l'emploi aquitain puisque fin 2003, elle comptait 126.957 postes de travail, soit 11 % des postes de la région et un peu plus de 110.000 salariés, soit 12, 5% de l'emploi salarié total et 16% de l'emploi salarié privé. Dans le seul secteur tertiaire, elle compte 90.000 salariés, soit 19% du secteur tertiaire privé.

Si l'on observe le nombre de postes, pour lequel les données sont plus précises, l'ESS en Aquitaine comptait près de 127.000 postes à fin 2003, ainsi répartis selon les statuts des entreprises :

<b>L'emploi dans l'ESS au 31 décembre 2003</b>	
<i>Statuts</i>	<i>Nombre de postes</i>
Associations	88.851
Mutuelles	5.134
Sociétés d'Assurance à caractère mutuel	1.855
Coopératives	28.258
Autres structures	2.859
<b>TOTAL</b>	<b>126.957</b>

Plus dans le détail, on trouvera en annexe la répartition des postes par secteurs d'activité.

Par ailleurs, L'ESS connaît une forte progression. Elle a créé 8.000 postes de travail entre 2000 et 2004, mais 25.000 au cours des 10 dernières années, avec une progression de l'emploi de 3 % par an en

moyenne. Les associations à elles seules ont créé 25.000 emplois entre 1991 et 2004, soit une progression annuelle moyenne de 4 %.

Pour ne citer que quelques exemples du poids relatif des EESS dans l'économie, rappelons que les assurances à caractère mutuel représentent 40 % du marché français de l'assurance, les coopératives 30 % du marché bancaire et 10 % du commerce français.

## **ANALYSE DU DIAGNOSTIC SUR L'ÉCONOMIE AQUITAINE**

Un état des lieux de l'économie aquitaine a été établi pour servir de base à la réflexion d'élaboration du SRDE. Nous en approuvons de nombreux éléments, mais sommes réservés sur certains autres points.

### **Les points d'accord sur le diagnostic**

#### **L'insuffisance des infrastructures**

L'insuffisance des infrastructures de transport, le retard scandaleux pris par le T.G.V. et les liaisons autoroutières en Aquitaine, que ce soit pour relier Bordeaux à l'Espagne ou à Pau, l'insuffisance du transport de fret par rail ou par mer sont évidents et l'ESS soutiendra évidemment toutes les initiatives régionales en la matière, comme elle l'a toujours fait.

L'insuffisance des infrastructures numériques à très haut débit constitue aussi un frein majeur au développement économique de la Région et à l'égalité des chances. En dépit des annonces, le haut débit est encore très loin d'avoir irrigué les villages et encore moins les campagnes. La Région n'a peut-être pas pris toute la mesure des retards accumulés et doit accentuer son effort. Le déficit de ces infrastructures réelles comme virtuelles explique une grande partie des inégalités entre les citoyens et entre les territoires.

#### **Un développement créateur d'inégalités**

Globalement, le diagnostic d'un développement créateur d'inégalités entre les territoires aquitains rejoint la volonté que l'ESS montre depuis plusieurs années de développer une approche territoriale de son action, puisqu'un diagnostic de la réalité de l'ESS dans les pays a été réalisé par la CRESS Aquitaine.

#### **Une offre de services en expansion**

La prise en compte de l'évolution démographique et des perspectives de départ en retraite des dirigeants et cadres d'entreprises ainsi que l'afflux de retraités venus d'autres régions de France, alimente la réflexion de l'Economie Sociale et Solidaire sur ses besoins en matière d'emploi et de professionnalisation, et sur les débouchés en termes de services à la personne, mais plus globalement de services de proximité.

#### **Un cadre de vie à préserver**

Enfin, la reconnaissance du cadre de vie aquitain comme un atout considérable de la Région ne peut qu'être partagée par notre secteur.

### **Les points sur lesquels nous sommes réservés**

Quatre aspects nous semblent mal pris en compte ou largement négligés, comme si le diagnostic, totalement en décalage par rapport à l'objet du SRDE tel que défini par la Région et rappelé ci-dessus, était fondé sur une vision libérale de l'économie et non sur la réalité de la société.

## Le rôle du secteur tertiaire est insuffisamment reconnu

Selon l'INSEE et les données SIRENE, la répartition des salariés (à distinguer des nombres de postes considérés plus haut) en Aquitaine au 31/12/2003 est la suivante :

Secteur	Part de l'emploi (%)
Agriculture	3,5
Industrie	15,2
Construction	6,1
Tertiaire	75,1
dont : Tertiaire marchand	44,2
dont : Tertiaire non marchand	30,9

C'est donc le secteur tertiaire qui domine très largement l'emploi régional avec trois emplois sur quatre.

Dans l'élaboration d'une stratégie de développement économique, il est donc indispensable de bien appréhender le rôle prépondérant du secteur tertiaire dans la dynamique économique régionale, et cela doit engendrer une perception nouvelle du développement économique. Il nous semble que cette approche n'est pas assez fortement affirmée dans le diagnostic réalisé par la Région, qui ne rompt pas avec les mythes véhiculés par la pensée dominante.

En effet, l'agriculture et le secteur industriel ont trop longtemps été perçus comme les moteurs du développement économique et ils ont absorbé à eux seuls la grande majorité des efforts consentis par les pouvoirs publics pour assurer leur développement et depuis de nombreuses années leur simple maintien.

Cette vision passéiste héritée de la Révolution Industrielle du XIX<sup>ème</sup> siècle a montré ses limites, ses faiblesses mais également les dangers qu'elle fait peser sur les hommes et les sociétés.

Le mythe selon lequel le secteur industriel serait l'unique secteur structurant est aujourd'hui dépassé. Les services créent des emplois et génèrent de l'activité et du dynamisme. Ils sont sources de richesse et d'innovation, car c'est de plus en plus la consommation qui est le moteur de l'économie, la production perdant de son poids, notamment par le phénomène des délocalisations et les économies de main d'œuvre réalisées par la mécanisation, la rationalisation, les augmentations de la productivité. La capacité de structuration du secteur tertiaire est donc de plus en plus visible, particulièrement en Aquitaine où de nombreux territoires bien que pauvres en industries, ont su depuis plusieurs années faire preuve de dynamisme et assurer leur développement économique.

D'autre part, la demande de services est appelée à augmenter considérablement dans les années qui viennent, et ce particulièrement en Aquitaine. Le départ en retraite d'une forte partie de la population et l'arrivée dans la Région de populations retraitées, bref le vieillissement probable de la population augure une forte demande en termes de services à la personne et de services liés aux loisirs et à la culture.

De même, la très forte progression des prix de l'immobilier et la baisse de la qualité de vie qui frappent les moyennes et grandes villes pour cause de pollution et de difficultés dans les transports amènent de plus en plus de familles d'actifs à s'installer en périphérie des villes ou en campagne. Ce phénomène qualifié de « rurbanité » entraîne une forte demande de services dans des zones où ils étaient peu présents jusqu'alors. Ces personnes recherchent dans leur nouvel environnement la même offre de services que celle qu'ils connaissaient en ville (culture, sport, loisirs) et y ajoutent une demande de services liée à l'éloignement entre leur lieu de travail et leur résidence (crèches et garde d'enfants, écoles, transports, accès aux soins...).

Enfin, le bilan des trente années de promotion d'un développement économique national et international orienté vers l'unique recherche du profit à court terme pour les entreprises de capital met en lumière les

dommages considérables causés par cette position idéologique et dogmatique aux populations, à la société et à l'environnement. Contrairement semble-t-il à l'État, certaines collectivités territoriales, plus proches des hommes et de leurs conditions de vie, l'ont bien compris.

### **Le rôle de l'ESS est ignoré**

Il est regrettable que le secteur de l'ESS soit quasiment absent de ce diagnostic alors qu'il représente 11% de l'emploi régional et 16 % de l'emploi privé, avec plus de 110.000 salariés appuyés par 100.000 administrateurs bénévoles qui dirigent plus de 10.000 entreprises. Le poids et le rôle économique des entreprises de l'ESS ne sont pratiquement pas évoqués et leur participation au développement social et territorial de la Région est ignorée.

### **La création d'emplois n'est pas une préoccupation assez présente**

Le concept de développement économique est large. Il recouvre la création d'activités et d'entreprises, de services offerts et d'emplois. Mais le développement des activités, des services ou du nombre d'entreprises ne crée pas automatiquement de nombreux emplois. Si une entreprise délocalise ou remplace des hommes par des machines, elle voit son activité augmenter, mais les emplois diminuer, du moins localement. Si une entreprise se crée après avoir reçu des aides à la création mais disparaît au cours des deux années suivantes, l'emploi n'est pas réellement créé et l'on a gaspillé l'argent du contribuable.

Or pour l'ESS, le chômage est le cancer de la société occidentale moderne, car de lui découle un cortège de malheurs qui dégénère en dégâts sociaux insupportables et au plan moral, et au plan financier. On assiste à ce paradoxe, qui n'est qu'apparent, où plus les entreprises du CAC 40 vont bien, plus l'économie française va mal, car si elles font des profits, c'est en partie en délocalisant la production et donc en aggravant le chômage en France.

Priorité à l'emploi. Cela signifie que pour nous, les aides publiques au secteur privé doivent être réservées à la création d'emplois directs après garanties de pérennisation et ne doivent plus concerner la création d'activités ou d'entreprises individuelles sans création d'emplois directs. Les subventions publiques fonctionnent trop comme une machine à transférer des fonds des contribuables aux entrepreneurs privés, avec le plus souvent l'échec de l'entreprise à moyen terme. Or l'aide à la création est le plus souvent inutile : ou l'entreprise se place sur un créneau porteur et elle est bien gérée, alors elle réussira sans aide publique, ou ce n'est pas le cas et elle échouera malgré les aides publiques.

Les aides publiques doivent donc se concentrer d'une part sur les études de marché, afin d'éviter qu'une entreprise ne s'engage sur un créneau sans avenir, d'autre part sur les projets d'insertion, où le porteur de projet n'a aucun moyen financier pour créer son entreprise, ce qui légitime l'aide publique, enfin sur les projets de création d'entreprises de l'ESS dans la mesure où ce sont des projets collectifs et où la règle de non-lucrativité des associés garantit qu'il n'y aura pas d'enrichissement personnel mais seulement création d'emplois. Dans un projet d'ESS, l'impôt prélevé sur le contribuable n'ira pas dans le patrimoine de l'actionnaire par la distribution de dividendes ou de l'entrepreneur-propriétaire de l'entreprise, il restera dans le patrimoine de l'entreprise afin de créer des emplois et de rendre des services d'intérêt général.

### **La notion d'attractivité du territoire est trop restrictive**

Enfin, l'une des six parties de la synthèse qui nous est proposée par le diagnostic de départ de l'économie aquitaine est consacrée à l'attractivité de l'Aquitaine. Cette attractivité n'y est envisagée qu'en termes d'investissements directs étrangers et de tourisme. Cette vision de l'attractivité d'un territoire est pour le moins restrictive même à ne l'envisager que sous sa dimension économique. Le territoire est un espace d'échanges et un lieu de vie, habité par trois millions de personnes qui produisent et/ou consomment. Ce sont elles qui assurent d'abord le développement économique de la Région, plutôt que d'hypothétiques et temporaires investissements étrangers. Les investissements viennent aussi et surtout de l'intérieur, et pourraient être fortement développés s'ils étaient encouragés. Pour cela, les habitants d'un territoire

doivent être considérés non seulement comme des contribuables, mais comme des consommateurs et des producteurs capables de participer au développement économique. Il n'est pas normal que la plupart des jeunes diplômés aquitains soient obligés de quitter la région pour trouver un emploi correspondant à leur qualification.

### **Le concept de développement soutenable est insuffisamment évoqué**

Les principes d'un développement économique soutenable ne sont pas suffisamment intégrés. Le développement de certaines filières ou activités ne doit en effet être envisagé que si elles ne mettent pas en danger l'environnement, les ressources naturelles et le patrimoine culturel (exemples de la culture du maïs, de la pêche ou de l'industrie du papier, mais aussi du tourisme qui peut s'avérer destructeur d'environnement et de culture).

L'ESS veut promouvoir un développement économique différent. Ce développement économique à visage humain apparaît aujourd'hui comme indispensable si l'on dresse le bilan du développement économique libéral tel qu'il a été pratiqué dans les sociétés occidentales depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, l'économie libérale dont la seule finalité est le profit maximum à court terme de l'investissement financier a causé des dommages considérables sur les personnes (précarité, pauvreté, exclusion), les sociétés (rupture du lien social, inégalités, perte des repères) et l'environnement (pollution et épuisement des ressources naturelles). L'approche humaine, sociale et territoriale de l'Economie Sociale et Solidaire préserve de ces dommages en opérant un rééquilibrage entre les conséquences du développement économique. Cependant, à l'heure actuelle, l'environnement économique est encore centré sur la vision classique du développement. Cette vision dominante du développement économique doit évoluer pour la sauvegarde de la planète, pour les équilibres entre les territoires et pour retrouver une cohésion sociale compromise.

C'est sous cette conception plus large que l'attractivité de l'Aquitaine doit être appréhendée.

## **LES ATOUTS DE L'ESS POUR UN AUTRE DEVELOPPEMENT**

Trois aspects permettent d'affirmer que l'ESS peut contribuer à un développement économique différent : les valeurs de l'ESS, les plus-values que les entreprises de l'ESS apportent par rapport aux entreprises classiques et les outils que le secteur a su développer.

### **LES VALEURS**

#### **L'homme au cœur de la démarche**

L'ESS s'oppose à la vision classique du développement économique en plaçant l'homme au cœur de sa démarche. Les entreprises de l'ESS sont des groupements d'hommes avant que de capitaux ; la finalité de leur action est le service de l'homme et non le profit. Un développement économique se faisant par et pour l'homme n'engendrera pas les mêmes dégâts en termes de création d'inégalités, de précarité et de destruction de l'environnement.

#### **L'ancrage territorial**

Mettre l'homme au cœur de la démarche signifie prendre en compte le territoire sur lequel il vit. En termes de développement économique, cela suppose une approche qui tienne compte des territoires en tant qu'espaces du développement mais également en tant que lieux de vie. De même, les structures de l'Economie Sociale et Solidaire participent activement à maintenir et développer l'attractivité des territoires en termes de besoins de services (services de proximité, transports, culture, loisirs...). Avec l'ESS, aucun risque de délocalisation ; la structure est ancrée à son quartier ou son village, elle rend un service de proximité.

La CRESS Aquitaine, qui dès son origine a adhéré à la politique contractuelle régionale, réalise depuis 2004 une approche de la présence de l'ESS dans les Pays d'Aquitaine et des conditions de son développement.

#### **Le souci de l'intérêt général**

L'intérêt général ou utilité sociale constitue la finalité de l'ESS et les actions qu'elle met en œuvre présentent une utilité sociale. Contrairement à l'économie classique dont l'unique objectif est la réalisation d'une plus-value financière, l'apport de l'économie sociale consiste en la plus-value sociale créée et apportée aux bénéficiaires de l'activité. Cette plus-value sociale est la spécificité du développement économique différent proposé par les EESS.

### **LES PLUS-VALUES DE L'ESS**

#### **Des entreprises différentes**

Les règles de gestion des entreprises de l'ESS sont au nombre de trois, mais ces trois règles sont indissociables, c'est à dire que s'il en manque une, on n'est pas dans l'Economie Sociale et Solidaire. Les voici brièvement rappelées : liberté d'adhésion, non-intéressement et prise de décision démocratique.

Ces règles induisent plusieurs conséquences qui font que les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire sont conformes au slogan du C.E.G.E.S., « entreprendre autrement ». Elles induisent en effet des comportements d'entrepreneurs différents de ceux des entreprises de capitaux.

Elles peuvent être des acteurs de la cohésion sociale car nombre d'entre elles assurent un rôle de service public par le maintien de services non rentables grâce au bénévolat de leurs dirigeants ainsi que par le principe de solidarité entre les catégories de bénéficiaires de leurs prestations et entre les territoires.

Elles entreprennent autrement par rapport à l'espace : le plus souvent ce sont de petites structures locales, souvent isolées mais ancrées dans le territoire, cherchant à répondre aux attentes des partenaires locaux et de la population et sur un plan plus global à combattre la tendance à la délocalisation. Pour une entreprise de capital, le territoire est une opportunité, parfois provisoire, le temps de recevoir des subventions à l'installation ou de profiter des richesses du territoire jusqu'à leur épuisement. Pour une entreprise de l'économie sociale, c'est l'inverse : elle répond aux besoins du territoire et dépend de ses hommes et non de ses richesses naturelles.

Elles entreprennent autrement par rapport au temps : le patrimoine de l'entreprise, capital pour les sociétés ou réserves pour les associations, parce qu'il est impartageable, est la garantie de la pérennisation et de la transmission de l'entreprise aux générations qui viendront. La notion de contrat entre les générations est non subie mais voulue. Les conséquences sont d'une part l'absence de droits de succession ou de droits de transmission puisqu'il n'y a pas de propriété individuelle, d'autre part la possibilité d'une vision à long terme (« on travaille aussi pour les générations futures ») avec pour corollaire le respect de l'environnement.

Elles entreprennent autrement par rapport à la motivation et à la fonction d'objectif : ce qui est recherché, c'est la satisfaction d'un besoin et non la recherche de la rentabilité du capital investi. L'adhésion des salariés est plus facile à un projet présentant un aspect d'utilité sociale qu'à la seule accumulation de plus-values dont l'essentiel ira dans le patrimoine privé du ou des propriétaires de l'entreprise. Il en découle une meilleure efficacité, une meilleure gestion et un taux d'échec des entreprises nouvelles très inférieur à la moyenne nationale.

La CRESS va à la fin 2006 achever une étude de 18 mois sur les conditions de mise en place d'un dialogue social territorialisé dans les entreprises et les réseaux de l'ESS.

### **Le travail en réseau et en concertation**

Une autre spécificité de l'Economie Sociale et Solidaire et de ses entreprises relève de la pratique du travail en réseau et de l'habitude de la concertation.

Les EESS ont su construire et développer des réseaux formels et informels visant à la concertation et la coordination des actions et à l'échange d'expérience. L'objectif est également de créer l'unité autour des valeurs communes qui définissent les EESS et de faire apparaître l'Economie Sociale et Solidaire comme un interlocuteur de poids dans la relation avec les partenaires (Institutions, population, autres secteurs de l'économie).

Les réseaux sont nombreux qui lient les EESS entre elles. Ils se définissent de manière territoriale (regroupement des EESS qui agissent au sein d'un même territoire), sectorielle (regroupement d'EESS qui interviennent dans le même secteur) ou statutaire (regroupement des EESS qui ont la même forme juridique). Les têtes de réseau se regroupent elles aussi dans la définition des stratégies communes d'actions et d'objectifs ainsi que dans la représentation du secteur. Au sein de la CRESS Aquitaine se retrouvent tous les réseaux de l'Economie Sociale et Solidaire Aquitaine.

### **L'analyse, la réflexion et l'innovation**

Les spécificités l'ESS et en particulier le bénévolat des dirigeants de ses entreprises ainsi que la pratique permanente du travail en réseau favorisent une dynamique d'analyse et de réflexion sur la société qui leur permet de coller plus facilement à l'intérêt général et de s'interroger constamment sur les possibilités de

répondre le mieux aux besoins sociaux. Cette réflexion vise à mieux connaître les besoins des populations et à anticiper leurs évolutions afin de mettre en œuvre la réponse la plus adaptée possible. Les têtes de réseau jouent ici un rôle majeur. La CRESS Aquitaine, notamment à travers l'observatoire de l'Economie Sociale et Solidaire en Aquitaine alimente considérablement ce travail d'analyse et de réflexion, et ce d'autant plus qu'elle développe à cette intention un certain nombre de partenariats avec des chercheurs universitaires.

La dynamique créée par cette stimulation intellectuelle est également un facteur d'innovation et d'expérimentation. La réflexion sur les besoins et les manières d'y répondre amène les EESS à proposer et mettre en œuvre des démarches ou des activités innovantes. Là encore, alors que les entreprises classiques ne prendront le risque de l'expérimentation que si celle-ci promet une rentabilité économique rapide et suffisante, les EESS sont prêtes à l'expérimentation dès lors qu'elle présente la possibilité d'une plus-value sociale.

Bien entendu, ces expérimentations doivent recevoir un soutien financier indispensable pour être mises en œuvre. Par ailleurs, il est intéressant de constater que bon nombre d'innovations expérimentées par des EESS sont ensuite reprises dans une perspective commerciale par le secteur privé lucratif.

## **LES OUTILS**

### **Les statuts juridiques des entreprises**

Les entreprises de l'ESS peuvent s'organiser principalement sous trois formes statutaires. Chacune présente ses spécificités et ses avantages en fonction des objectifs recherchés.

Une **mutuelle de santé** (ou société mutualiste) est une société de personnes à but non lucratif organisant la solidarité entre ses membres et dont les fonds proviennent des cotisations des membres. Le fonctionnement des mutuelles est prévu par le Code de la Mutualité. Les membres de la mutuelle sont souvent regroupés autour d'une caractéristique commune (fonctionnaires, personnes handicapées, fonctionnaires, étudiants, travailleurs indépendants), mais il existe aussi des mutuelles ouvertes à tous, comme le Pavillon de la Mutualité.

L'Article L111-1, alinéa 1 du code de la mutualité définit les mutuelles comme : « des personnes morales de droit privé à but non lucratif. (...). Elles mènent notamment au moyen de cotisations versées par leurs membres, et dans l'intérêt de ces derniers et de leurs ayant droit, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide, dans les conditions prévues par leurs statuts afin de contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique de leurs membres et à l'amélioration de leurs conditions de vie »

Les mutuelles en France agissent en complément de la Sécurité Sociale obligatoire. Ainsi, elles proposent notamment des complémentaires santé et des complémentaires retraite. Les 3.000 mutuelles de santé françaises sont regroupées au sein de la Mutualité Française. Elles emploient 55.000 salariés et protègent 36 millions de personnes. Elles ont aussi créé des œuvres sociales comme pharmacie mutualistes, cabinets dentaires, etc.

En Aquitaine, on compte 190 établissements de mutuelles de santé pour un nombre de postes de 5.134 (4.032 ETP).

Les **sociétés d'assurance à caractère mutuel**, ou mutuelles d'assurance, sont des sociétés de personnes à but non lucratif gérées par des administrateurs bénévoles élus. Elles sont régies par le code des assurances. Ne disposant pas de capital social, elles n'ont pas d'actionnaires à rémunérer ; les sociétaires, sont à la fois assurés et assureurs.

Les valeurs fondatrices de solidarité, de démocratie, de liberté et de transparence sur lesquelles s'appuient les mutuelles d'assurance sont les garanties de leur indépendance, du maintien du lien direct avec leurs sociétaires et du contrôle de la gestion par les bénévoles.

Les mutuelles d'assurance françaises sont regroupées au sein du GEMA (Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurances). Elles sont au nombre de 18, représentent 17 millions d'assurés et emploient 26.000 salariés. Il ne faut pas les confondre avec les sociétés privées d'assurance qui usurpent le terme « mutuelle » et que la justice n'a condamnées qu'à ajouter le mot « assurances » après leur dénomination. Elles continuent donc en toute légalité à communiquer, y compris dans leurs messages publicitaires télévisuels, sur le mutualisme de façon induue. Ces juges n'ont rien compris au mutualisme et à l'économie sociale.

L'Aquitaine regroupe 101 établissements de sociétés d'assurance à caractère mutuel pour 1.855 postes de travail et 1.423 ETP.

Les **coopératives** sont des sociétés de capitaux (SA ou SARL) dont les objets essentiels sont de :

- réduire, au bénéfice de leurs membres et par l'effort de ceux-ci, le prix de revient et, le cas échéant, le prix de vente de certains produits ou de certains services en assurant les fonctions des entrepreneurs ou intermédiaires dont la rémunération grèverait ce prix de revient
- améliorer la qualité marchande des produits fournis à leurs membres ou de ceux produits par ces derniers et livrés aux consommateurs (loi de 1947)

Les coopératives peuvent être de natures très différentes puisqu'elles peuvent réunir des consommateurs, des propriétaires, des locataires, des producteurs ou des salariés, c'est à dire les SCOP (Sociétés Coopératives Ouvrières de Production) qui permettent aux salariés de maîtriser leur activité professionnelle et de partager équitablement le pouvoir, les décisions et le fruit de leur travail. De nouveaux statuts sont apparus ces dernières années, comme les SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif) qui permettent d'associer sur des projets de développement local présentant une utilité sociale un ensemble d'acteurs différents (entreprise privée, personnes publiques, usagers...) et les CAE (Coopératives d'Activités et d'Emploi) qui proposent un statut et un lieu d'accueil à des personnes désireuses de créer leur entreprise et qui cherchent à tester la viabilité de leurs projets.

Les **associations**, régies par la loi de 1901, sont des groupements d'au moins deux personnes qui décident de mettre en commun des moyens pour poursuivre un but commun autre que leur enrichissement personnel. L'absence de but lucratif n'implique pas l'obligation d'absence de bénéfices, mais ces derniers, comme pour les coopératives et les mutuelles, doivent être réinvestis.

La **fondation** est définie par la loi du 23 Juillet 1987 sur le développement du mécénat comme « l'acte par lequel une ou plusieurs personnes, physiques ou morales, décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une oeuvre d'intérêt général et à but non lucratif ». On distingue les fondations reconnues d'utilité publique, les fondations sous égide et les fondations d'entreprises. Dans cette dernière catégorie se regroupent les fondations des entreprises de l'économie sociale fédérées au sein de l'ASFONDES (Association des Fondations de l'Economie Sociale) et qui seules font partie de l'ESS.

### Les finances solidaires

Les outils de finances solidaires visent à soutenir des projets économiques présentant une forte plus-value sociale en aidant des personnes qui n'auraient pas accès aux produits financiers classiques à créer une « entreprise ». Pour ce faire, les organisations de **financements solidaires** ont, le plus souvent avec des banques, créé des « circuits financiers solidaires » qui relient des épargnants solidaires et des

entrepreneurs eux aussi solidaires. Ces circuits sont plus ou moins « intermédiés ». L'argent des épargnants est canalisé vers les entrepreneurs par des « produits financiers solidaires ». A ce jour, 27 produits financiers ont reçu le label Finansol. Ces produits sont des produits classiques, mais orientés vers la « production » de solidarité : FCP, SICAV, contrat d'assurance vie, prise de participation dans des sociétés de capital risque ou dans des sociétés immobilières, comptes à terme...

Le produit de cette *épargne solidaire* permet ensuite de soutenir les structures par un renforcement de leur fonds propres (prêt ou capital risque). Les organismes de finances solidaires incluent une importante dimension d'accompagnement et de soutien au porteur de projets.

En plus de son intérêt pour le soutien apporté aux projets, l'épargne solidaire permet l'adhésion des épargnants aux valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire. Elles réalisent que le produit de leur épargne peut avoir une autre utilité que le seul profit.

La *micro finance*, consistant à offrir aux personnes exclues les services que le secteur bancaire traditionnel leur refuse (micro crédit, micro assurance, micro épargne), est un autre outil innovant de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui connaît un succès grandissant. Le micro crédit est aujourd'hui un outil de financement des très petites entreprises (TPE) reconnu. Une étude sur la micro finance en Aquitaine, financée par le Conseil Régional d'Aquitaine, est en cours de réalisation par l'Observatoire Régional de l'ESS basée sur un partenariat entre la CRESS Aquitaine et le laboratoire LARE-efi de l'Université de Bordeaux IV.

### **L'accompagnement de la personne**

La finalité humaine de l'Economie Sociale et Solidaire, le souci d'insertion sociale des personnes ainsi que l'inclination à l'expérimentation amènent les entreprises de l'ESS à développer de fortes compétences en matière d'accompagnement de la personne. Les projets soutenus au sein de l'Economie Sociale et Solidaire le sont dans une finalité d'insertion ou de développement de la personne. Les porteurs de projets, quel que soit le projet qu'ils souhaitent engager, reçoivent de la part des structures de l'ESS un accompagnement personnalisé et adapté en fonction des besoins qui sont identifiés en commun. Qu'il s'agisse de la démarche des structures d'insertion par l'activité économique, de l'aide à la création ou la transmission d'entreprises, de l'accompagnement des projets associatifs ou du soutien au renforcement des structures, le travail se fait autour d'une relation individualisée entre l'accompagnant et l'accompagné. De l'identification des besoins à l'évaluation des résultats, l'accompagnement intervient à tous les niveaux pour que la ou les personne(s) soi(en)t en mesure de développer au mieux le projet. Ainsi l'accompagnement des personnes dans la réalisation de projets correspond à la fois à une approche propre et à une compétence spécifique de l'ESS.

## **LES FREINS AU DEVELOPPEMENT DE L'ESS**

Les atouts de l'Economie Sociale et Solidaire et les plus-values apportées par les EESS en comparaison aux entreprises classiques sont donc considérables et laissent entrevoir de fortes potentialités de développement. Cependant, si l'ESS n'a pas encore réussi à prendre la dimension qu'elle pourrait, c'est parce que de nombreux freins rendent son essor plus difficile.

En raison de la vision dominante du développement économique en occident, de ses acteurs et de leur finalité, l'ESS souffre d'un manque de reconnaissance qui freine son développement.

## **NOS ENTREPRISES NE SONT PAS TOUJOURS RECONNUES COMME ENTREPRISES**

L'ESS n'est vue que dans un rôle de réparation des dommages au même titre que les pouvoirs publics. Elle n'est pas encore considérée comme acteur possible d'un développement différent et ne parvient donc pas à trouver sa place dans la conception générale du développement économique.

La reconnaissance indispensable de l'ESS en tant qu'acteur du développement économique suppose que les entreprises de ce secteur soient considérées comme des entreprises à part entière. Elles sont des organisations employeuses qui ont une activité intégrée au système économique, qui opèrent des dépenses et des recettes et créent une plus-value mesurable en termes d'utilité sociale. Les entreprises de l'ESS doivent donc être reconnues comme des entreprises à part entière, par les acteurs économiques d'une part et par les pouvoirs publics d'autre part. Ceci est d'autant plus important qu'elles supportent toutes les contraintes auxquelles sont soumises les entreprises classiques (management, paiement des charges sociales, obligation d'équilibre financier, impôts pour les mutuelles et les coopératives, taxe sur les salaires pour les associations, efficacité, transparence...) et sont soumises aux mêmes impératifs d'organisation et de professionnalisme que les autres.

Les personnes qui travaillent au sein de nos entreprises doivent également être reconnues pour les compétences qu'elles développent, qu'elles soient bénévoles ou salariées. En conséquence, elles doivent pouvoir accéder à certains dispositifs d'aide et de soutiens prévus pour les entreprises classiques (notamment les plans de formation). Leur création et leur développement au sein d'un territoire doivent être encouragés, facilités et soutenus au même titre que pour les entreprises classiques et ce d'autant plus que l'activité qui sera créée apportera également une plus-value sociale au territoire qui la recevra.

## **LA SPECIFICITE DE L'ESS N'EST PAS PRISE EN COMPTE**

Cette reconnaissance en tant qu'entreprise ne doit pas pour autant ignorer la spécificité des EESS qui réside dans l'utilité sociale qu'elles défendent et dans la plus-value sociale qu'elles apportent. En effet, la démarche particulière qu'elles adoptent en privilégiant la personne par rapport au profit économique ne leur permet pas d'entrer en concurrence avec les autres entreprises si cette concurrence est basée uniquement sur la rentabilité économique. Une EESS ne sera compétitive que si la mesure de cette compétitivité inclut l'apport social de l'activité mise en œuvre.

Une solution peut être l'application de l'article 14 du nouveau Code des Marchés Publics, qui depuis 2005, permet aux personnes publiques d'introduire des exigences en matière sociale et d'environnement (voir supra) dans leurs commandes publiques.

## **L'ESS EST MAL CONNUE**

Une fois reconnues, l'Economie Sociale et Solidaire et les possibilités qu'elle met à disposition des acteurs de l'économie doivent ensuite être connues.

Les collectivités territoriales sont en charge d'un certain nombre de prérogatives économiques et sociales liées à l'intérêt général de la population qui réside sur le territoire qu'elles représentent. La collaboration entre les EESS et les collectivités territoriales est indispensable tant leurs objectifs se rejoignent et se complètent. Cependant, dans leur relation avec les institutions, les EESS réalisent que bien souvent, leur secteur, ses valeurs et ses outils sont très mal connus par les élus comme par les techniciens qui ne mesurent pas les possibilités qui pourraient être mises au service de l'intérêt général de la collectivité. Il est fondamental que **les élus et les techniciens** des collectivités territoriales soient informés de l'existence et du potentiel l'Economie Sociale et Solidaire. Cette connaissance est indispensable pour que l'Economie Sociale et Solidaire trouve sa place dans les politiques publiques et y soit intégrée.

Ce travail d'information pour une meilleure connaissance doit également viser **le public**. Cette information consiste d'une part en une meilleure connaissance des services dont peut bénéficier une personne ou un groupe de personnes grâce aux EESS. D'autre part, il est indispensable de montrer au public qu'un autre développement est possible qui prendra en compte leurs besoins et leurs situations et qui ne les laissera pas de côté.

Enfin les **acteurs économiques**, et notamment les créateurs potentiels d'entreprises ne connaissent pas les possibilités que leur donne l'Economie Sociale et Solidaire de réaliser leur projet. Les artisans ne sont pas informés sur les possibilités qu'ils ont de reprendre ou créer une entreprise sous forme coopérative et du soutien qu'ils pourront recevoir pour cela. De même, l'enseignement supérieur n'informe pas suffisamment les étudiants des possibilités qu'ils ont de travailler dans le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire ou de créer une EESS.

## LES ACTIONS POSSIBLES DANS LE CADRE DU SRDE

### LEVER LES PRÉALABLES À L'EMPLOI

L'insertion ne peut avoir des résultats efficaces et durables sur les personnes que si certaines conditions préalables sont rassemblées. Autrement dit, l'emploi n'est possible que si les trois conditions minimales suivantes ont trouvé une solution : une formation à la citoyenneté, un logement fixe et des transports correctement organisés.

#### *Une formation à la citoyenneté*

La qualification ou même la possession d'un diplôme ne sont pas toujours suffisantes pour obtenir un emploi. Impossible de postuler à un emploi si l'on a une attitude, des comportements, un langage, une connaissance de la citoyenneté ou une façon de se vêtir non conformes à ce qu'exigent les entreprises. On sait que l'illettrisme est en progression en France et même si l'école n'est pas une compétence régionale, ce préalable à l'insertion doit être pris en compte.

Par ailleurs, devenir salarié, c'est savoir qu'on doit adopter la façon d'être des autres salariés. La formation technique doit donc être doublée d'une formation au savoir-être et au savoir-dire. Les programmes de formation devraient systématiquement comporter cet aspect culturel qui est un préalable à la communication avec l'autre et à l'insertion dans le groupe humain qu'est toute entreprise.

#### *Un logement*

Difficile de postuler à un emploi sans logement !

Or une personne en insertion rencontre souvent des difficultés à trouver un logement du fait du caractère transitoire de sa situation (sortie d'un état de grande difficulté, formation avant insertion définitive, contrats précaires avant contrats longue durée...). Il est important que les différentes collectivités dont les compétences se rejoignent autour de la question du logement développent un programme d'action concerté et complémentaire. Ce programme devrait développer les possibilités de logements provisoires ou relais, nécessaires dans les périodes provisoires que traversent les personnes en insertion, mais très difficiles à trouver.

Il est en effet utile de pouvoir proposer des logements "transitoires" dans des cadres souples et simples, tels que la **sous location**, afin de faciliter la mobilité géographique et la stabilisation de situations individuelles. Dans ces cadres et avec un double accompagnement "emploi" + "logement", une autonomie satisfaisante peut être atteinte sous des délais d'environ 18 mois. Les opérateurs de la sous-location peuvent ajuster facilement leur zone d'intervention aux besoins géographiques repérés, y compris en zones rurales. Ces opérateurs, "interfaces" entre le marché immobilier et les sous-locataires qui n'y ont pas accès en direct, doivent supporter des efforts de trésorerie importants (frais d'agences, dépôts de garantie, retards et/ou impayés), ainsi que des frais de fonctionnement coûteux lorsqu'il s'agit de logements ruraux en "diffus". Afin d'accroître l'offre, et de lever plus massivement les obstacles "logement" à des projets d'insertion par l'emploi, une aide financière spécifique aux opérateurs de la sous-location s'intéressant aux personnes en insertion par l'emploi, pourrait être mise en place. Elle permettrait d'accélérer, avec effets rapides, un développement qui reste actuellement limité par l'étroitesse de trésorerie de ces structures, ce qui contingente l'offre

Par ailleurs, les logements pour les **personnes en grande difficulté** et les **personnes handicapées** constituent de réels besoins, ainsi que les logements étudiants dont le nombre insuffisant en Aquitaine

contraint de nombreux jeunes qui ne peuvent ou ne souhaitent pas rester chez leurs parents à vivre des situations difficiles.

De plus, le secteur de l'ESS permet, en plus des financements publics, de mobiliser le soutien des organismes bancaires coopératifs.

### **Les transports**

La Région Aquitaine a mis au point de très bonnes mesures en matière de TER et de cartes de réduction diverses.

Il faut aller plus loin dans les zones rurales, non desservies par le train et fort mal par le bus. Un système de coopératives de véhicules légers pourrait être envisagé. Pour les jeunes, les missions locales pratiquent le prêt de mobylettes, mais elles manquent de moyens. La Région pourrait abonder ce système aussi bien en ville que dans les campagnes, en partenariat avec les autres collectivités territoriales.

A Paris et Strasbourg notamment, un système de mise à disposition d'automobiles donne satisfaction, pour les quartiers mal desservis par les transports en commun et la périphérie urbaine. Là encore une mutualisation sous forme de coopérative est à envisager.

## **CREATION ET TRANSMISSION D'ENTREPRISES**

### **Information**

Il s'agit tout d'abord d'informer les créateurs potentiels d'entreprises des possibilités que leur offre l'Economie Sociale et Solidaire dans leur projet, puis d'identifier les atouts et les avantages pour un créateur d'entreprise de créer une structure de l'ESS pour la mise en place de son activité. Cette information doit également cibler les professionnels de l'aide à la création d'entreprises (conseils et avocats d'affaires) afin qu'ils puissent suggérer ces possibilités à leurs clients.

### **Formation et accompagnement**

Il est également important de soutenir la création d'un vivier de futurs dirigeants et cadres préparés, formés et accompagnés à la reprise d'entreprise. En effet, la reprise d'entreprise ou le remplacement des cadres partant à la retraite dans les structures de l'ESS passe par un renouvellement de génération de cadres formés au secteur de l'ESS. Le porteur de projet est la clé de la réussite.

Il nous paraît donc indispensable d'envisager pour la pérennité économique que la Région Aquitaine se dote d'un centre ou d'un cursus de formation en direction des techniciens et des cadres. Cette formation développerait non seulement les dimensions éthiques mais surtout les dimensions entrepreneuriales.

Le porteur de projet sera ensuite encouragé et accompagné dans sa démarche. Les études de faisabilité, l'aide à l'élaboration d'un projet, le conseil, la formation, le soutien financier, l'accompagnement des projets, le suivi et l'évaluation sont des compétences de certaines EESS (couveuses, CAE...) qui participent à cet objectif.

### **Conseil et accompagnement**

La TPE bénéficie du dispositif « chèque conseil » permettant à l'entrepreneur d'être accompagné lors de la préparation du projet par des consultants spécialisés. Le développement de l'ESS passe par la mise en place de dispositifs similaires permettant d'offrir à des entrepreneurs sociaux les conseils de démarrage.

## **Transmission d'entreprise grâce au statut coopératif**

Le nombre de chefs d'entreprises aquitains qui partiront à la retraite d'ici 2020 est estimé à 45.000 et 93% parmi eux sont à la tête d'entreprises de moins de dix salariés (TPE). Cette réalité inquiète les populations qui assistent à des cessations d'activité ou à certaines reprises par des groupes qui tout en préservant la production au plan local fragilisent les territoires en faisant disparaître des lieux de décision.

En Aquitaine, 2.500 reprises d'entreprises sont réalisées chaque année, ce qui est très insuffisant. Les enquêtes montrent que de nombreux salariés refusent l'idée de devenir chefs d'entreprises et envisagent, à la retraite de leur patron, de chercher un emploi dans une autre entreprise. Mais quand il n'y aura plus assez d'entreprises, la seule solution sera de faire appel à des patrons venus de l'étranger, et ce n'est pas être xénophobe que de regretter que les ouvriers français n'aient pas plus l'esprit d'entreprise. Il est impératif de faire savoir que le statut coopératif est une bonne solution de reprise d'entreprise par les salariés.

Les résultats sont probants puisque le taux de survie à 5 ans des reprises d'entreprises en SCOP est de 90% contre 70% pour les entreprises classiques.

La réussite d'une transmission d'entreprise suppose un important travail de préparation et de suivi. Un projet de transmission comporte cinq niveaux de réflexion et de négociation : l'évaluation de l'entreprise, l'élaboration du projet économique entre le dirigeant et les repreneurs, le projet financier (Fonds propres, crédits bancaires, prêts de reprise d'entreprise...), le projet social (comment les salariés s'organisent-ils ? Un dirigeant externe est-il recruté ? ..), la formalisation (le montage des dossiers d'emprunts, actes juridiques, démarches administratives...). L'URSCOP se positionne en tant que référent dans l'accompagnement des salariés à la reprise de leur entreprise.

Compte tenu de l'enjeu au niveau du maintien des emplois dans les territoires, il convient de sensibiliser les dirigeants d'entreprises à leur succession et d'informer les éventuels repreneurs, en particulier les salariés, des possibilités offertes par le statut coopératif et de l'accompagnement dont ils pourront bénéficier dans ce cadre de la part du mouvement coopératif. Par ailleurs l'accent doit être mis sur cet accompagnement et sur le soutien financier nécessaire à la réalisation d'un tel projet.

## **Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC)**

La SCIC est une nouvelle forme de coopérative créée en 2002. Elle permet, le plus souvent en lien étroit avec les collectivités territoriales, de porter des projets d'activités multi partenariales qui se positionnent à la frontière de l'économique et du social de par leur double dimension marchande (économique) et non marchande (but social). Elle constitue un outil majeur d'innovation sociale en permettant d'associer sur des projets de développement local un ensemble d'acteurs de statuts différents, qu'ils soient privés ou publics. Elle permet, contrairement à l'association, de posséder des fonds propres (capital et réserves) et de rémunérer (de manière limitée selon les principes coopératifs) les associés, tout en conservant la possibilité de recourir aux subventions.

A ce jour, 79 SCIC sont en activité en France, dont seulement 3 en Aquitaine. On peut regrouper en deux grandes familles les champs d'activité des SCIC :

- les services à la personne et de proximité (auto partage, social, santé, sport, culture, éducation, habitat...)
- l'environnement et ce qui s'y rattache (entretien de la nature, collecte et valorisation de déchets, recyclage, valorisation de patrimoine naturel et culturel)

Le statut SCIC est encore peu connu et doit être promu en tant qu'outil d'innovation auprès des publics concernés (chefs d'entreprises, élus, associations, juristes...) à travers la mise en place d'actions

d'information, de communication et de formation. Une action commune entre l'URSCOP et les têtes de réseaux serait pertinente pour cela.

Par ailleurs, la nouveauté du statut et la lourde procédure de sa création nécessitent la mise en place d'accompagnements à toutes les étapes de la création de la SCIC. Comme pour les SCOP, c'est l'URSCOP qui est en charge de cette activité.

### **Les Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE)**

Les CAE sont des outils d'émergence d'activités nouvelles dans les territoires avec pour prolongement les coopératives d'emploi qui permettent l'exercice en commun de différents métiers par des personnes qui choisissent d'entreprendre et de travailler en équipe.

Elles fournissent un environnement, un accompagnement, une formation et un statut à des personnes susceptibles de créer leur propre activité économique. En cela, ces coopératives constituent une solution rendant l'acte d'entreprendre accessible au plus grand nombre. L'accompagnement de la coopérative permet de définir le projet (produits, clients, commercialisation, réglementation et organisation), d'effectuer les premières démarches commerciales (réalisation de plaquettes, démarchage...) et donc de vérifier l'accueil par le marché, de réaliser les premiers contrats obtenus.

N'ayant pas à franchir le pas de la création d'entreprise, le porteur de projet peut ainsi, à moindres risques, tester son projet en se confrontant au marché dans des conditions réelles de concurrence et d'exercice de son activité.

Il dispose pour cela, dès son intégration, des conseils nécessaires ainsi que du soutien logistique minimum en phase de démarrage.

De plus, les CAE apportent une solution aux publics en difficulté puisque 2/3 de ces entrepreneurs n'ont pas de droits ouverts ou bénéficient soit du RMI soit de l'ASS.

## **EXPANSION DE L'ACTIVITE DES ENTREPRISES DE L'ESS**

### **Création d'activité par les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire**

Les entreprises de l'ESS qui souhaitent mettre en place de nouvelles activités doivent y être encouragées et trouver les moyens de démarrer ces activités si leur faisabilité et leur viabilité sont jugées probables. La facilitation (étude des besoins, aide à l'élaboration d'un projet...), le soutien financier (cf. infra) et l'accompagnement au lancement de nouvelles activités (conseil, suivi...) peuvent être réalisés sous plusieurs formes et par différents acteurs de l'ESS en fonction des besoins.

D'autre part, il paraît fondamental, pour toute nouvelle activité, de prévoir dès sa conception les mécanismes et critères d'évaluation qui pourront être utilisés tout au long de sa mise en œuvre dans un souci d'adaptation, d'efficacité et de pertinence.

### **Promotion des activités réussies**

De même, certaines activités sont mises en place dans le secteur de l'ESS, à titre expérimental ou non, et à petite échelle et s'avèrent très satisfaisantes en matière de résultats. Ces activités doivent être repérées pour que soient ensuite favorisés leur expansion et leur élargissement à d'autres territoires. La structuration du secteur de l'ESS est à ce niveau indispensable. L'identification, l'échange et la capitalisation des expériences au sein du secteur de l'ESS doivent être recherchées et les têtes de réseau ont ici un rôle fondamental à jouer. Les différents acteurs de l'ESS doivent se connaître et se comprendre.

## **Soutien Financier à l'activité des EESS**

### **Soutien à l'investissement**

La réalisation d'actions d'intérêt général nécessite des investissements plus ou moins importants. Le maintien de l'intervention des partenaires institutionnels reste prioritaire pour permettre aux EESS de maintenir leurs prestations dans les meilleures conditions.

### **Ligne de garantie**

La réussite de l'outil de garantie n'est plus à démontrer. Le partage du risque est un facteur facilitateur pour le partenaire bancaire. La garantie peut intervenir soit dans le cadre de crédits d'investissement, soit de crédits non affectés (trésorerie). Aquitaine Active avec le soutien de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général de Gironde et de France Active, a mis en place une ligne de garantie pour les structures de l'IAE. L'élargissement du champ permettrait de mieux couvrir le spectre de l'ESS.

### **Interventions en fonds propres**

Les EESS ont besoin de mobiliser les établissements bancaires pour financer leurs développements. Afin de préserver un rapport de force favorable à la structure, il est souvent nécessaire de renforcer ses fonds propres. Les investisseurs étrangers, à la recherche de placement permettant un retour sur investissement important ne se retrouvent que très rarement dans les valeurs de l'ESS. Il est donc nécessaire de mettre en place des structures de capital-risque « social » capables d'attirer des capitaux pour les EESS. La mise en place par le Conseil Régional d'un dispositif de renforcement de fonds propres pour les structures de l'IAE (AIDE, géré par Aquitaine Active) est une première étape.

### **Crédit de trésorerie**

Un grand nombre d'EESS réalisent des actions d'utilité sociale financées par les collectivités et nécessitent des modes de paiement avec de forts différés. Les délais sont ainsi parfois aléatoires et difficiles à supporter. La mise en place d'un système de crédit confirmé annuel pour les entreprises de l'ESS serait un gage de sécurité et de confort. Un modèle similaire à « e-tréso » d'oséo-bdpme mis en place pour les TPE pourrait être développé.

### **Création d'un Fonds d'Investissement de Proximité**

Les possibilités de finances solidaires sont nombreuses et évoluent régulièrement en fonction des réformes fiscales et de la création de nouveaux produits d'épargne. On peut envisager ainsi la création et la promotion d'un Fonds d'Investissement de Proximité dédié à l'ESS. Un FIP est en effet une forme particulière de FCP à risque dont les deux caractéristiques principales sont d'être dédié aux PME et d'être ancré à un territoire géographique défini. Ce nouvel outil offrirait plusieurs avantages : fiscalité intéressante propre aux FIP, mobilisation de l'épargne salariale vers l'ESS, les FCPEs pouvant être souscrits dans le cadre du PERCO (Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif), renforcement de l'image sociale des entreprises finançant ce fonds, renforcement de la coopération entre les différents acteurs, publics ou privés, de l'ESS (les parts d'un fonds d'investissement de proximité ne peuvent pas être détenues : à plus de 20% par un même investisseur ; à plus de 10 % par un même investisseur public ; à plus de 30 % par des personnes publiques prises ensemble).

## **INNOVATION ET EXPERIMENTATION**

### **Analyse et réflexion au service de l'innovation**

Favoriser la connaissance du secteur et développer l'analyse et la réflexion au sein du secteur par le renforcement de l'Observatoire régional de l'Economie Sociale et Solidaire qui constituerait un outil d'étude, de prospective et d'innovation pour les entreprises de l'ESS.

### **Stimulation de l'innovation**

Encourager les démarches innovantes dans le cadre d'un appel à projets destiné à soutenir les nouvelles initiatives. Cet appel à projets pourrait offrir aux lauréats un accompagnement partenarial (mise en réseau, aide technique, conseil, formation...), un appui en termes de communication et une aide financière au lancement du projet. Mettre en place des outils d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets et de soutien financier à la création d'activité au service de l'innovation.

Par ailleurs, si l'une des forces de l'ESS est d'être composée d'entrepreneurs dynamiques, il n'est pas moins difficile pour ses dirigeants de trouver les moyens d'être secondés afin de permettre le bon développement de la structure en innovant. La mise en place de dispositif d'aide au recrutement pour l'innovation économique ou sociale similaire à celui mis en place par le Conseil Régional pour la TPE/PME ou d'OSEO (financement à hauteur de 50 % des dépenses liées à l'embauche sur une période de 12 mois) serait à ce titre pertinente.

### **CREATION D'EMPLOIS**

L'ESS constitue un « marché de l'emploi » important qu'il convient de développer en encourageant et en accompagnant les entreprises dans leurs démarches de recrutement (identification des besoins, gestion des ressources humaines, évaluation de la capacité financière, aide au recrutement, identification des aides à l'emploi mobilisables et des démarches nécessaires...).

### **Soutien à l'emploi dans les entreprises de l'ESS**

L'emploi dans les entreprises de l'ESS doit être soutenu quel que soit leur statut juridique, car l'important c'est l'emploi. Mais les valeurs humaines et sociales constitutives de l'ESS influent sur leur comportement en matière d'emplois. Elles sont souvent hésitantes à recruter, même si elles en éprouvent le besoin car elles sont soucieuses de la condition de leurs salariés ainsi que de leur capacité financière à les assumer. Là où d'autres entreprises recruteraient des personnes en CDD ou en CPE de manière systématique et n'hésiteraient pas à adapter leur main d'œuvre en fonction des besoins temporaires, les entreprises de l'ESS s'attachent au respect de la personne. Réticentes à embaucher, elles tenteront par la suite de préserver l'emploi qu'elles se seront décidées à créer. En encourageant et en facilitant le recrutement par les entreprises de l'ESS, des emplois durables sont créés alors que souvent dans l'économie classique, ce sont des emplois précaires et temporaires qui sont créés. Les emplois aidés doivent être destinés aux secteurs qui concentrent les besoins et souffrent d'un manque de moyens à l'image des secteurs de la petite enfance ou du tourisme social

### **Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences**

La Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) est une technique de gestion des ressources humaines (GRH). Elle permet aux EESS d'anticiper sur les évolutions de carrière et des emplois pour les adapter aux nouveaux besoins des structures en tenant compte des progrès technologiques et des contraintes économiques. Elle assure la cohérence entre stratégie et gestion des ressources humaines.

La GPEC a pour objet de déterminer les mouvements d'effectifs et de compétences à organiser dans les 3 à 5 ans à venir pour répondre aux besoins des entreprises.

## **Réflexion sur les emplois de l'ESS**

Pour faire de la GPEC, il faut connaître ses emplois aujourd'hui, anticiper ses besoins futurs en emploi, anticiper l'évolution de ses emplois actuels et gérer les écarts entre ses besoins futurs et l'évolution de ses emplois actuels. Un travail de réflexion commune entre la CRESS Aquitaine, l'URSCOP et le CERVL (Centre d'Etudes et de Recherches sur la Vie Locale de Bordeaux IV) est en cours sur ce thème au sein de l'Observatoire Régional de l'ESS.

## **Coordination entre l'offre et la demande**

Comme la plupart des autres secteurs du marché de l'emploi, le marché des emplois de l'ESS connaît un manque de coordination entre l'offre et la demande. Une fois le travail de réflexion sur les métiers engagé dans le cadre de la GPEC, il paraît essentiel de structurer et de coordonner ce marché de l'emploi pour que l'offre et la demande d'emplois dans le secteur de l'ESS se rencontrent. La création d'une « bourse à l'emploi social et solidaire » grâce à un site Internet dédié peut également être envisagée.

## **Réaction à l'anticipation des besoins**

L'anticipation des besoins mise en œuvre par la GPEC appellera une réaction afin de limiter les effets de ces évolutions, qui seront marquées comme les autres secteurs de l'économie par le départ à la retraite des employés de la génération du baby boom. Les actions de sensibilisation à l'ESS et d'information sur le secteur, les structures et les besoins, à destination des jeunes qui détiennent les compétences correspondant à ces futurs besoins pourront être mises en œuvre. La mise en œuvre de ces actions pourra également être menée en lien avec l'AREPA. Elle peut s'orienter par exemple vers la mutualisation des moyens à travers la constitution de Groupements d'Employeurs.

## **Adaptation de l'offre de formation**

La connaissance des métiers de l'ESS et de l'évolution des besoins imposera d'y adapter l'offre de formation. De nombreuses branches d'activité couvertes par l'ESS demandent des compétences techniques précises ou la connaissance de tout ou partie des aspects de l'ESS que ne possèdent pas la plupart des demandeurs d'emploi. La mise en place de formations spécifiques permettrait une meilleure adaptation de la demande à l'offre d'emplois.

Un partenariat entre la CRESS Aquitaine et l'AREPA pourrait être envisagé à ce propos.

## **Création de pôles ressources emploi formation**

Ces pôles pourraient être soit sectoriels à l'exemple de celui créé au sein du secteur de la petite enfance, soit intersectoriels comme l'a expérimenté le Pays Médoc.

## **PERENNISATION DES EMPLOIS ASSOCIATIFS**

### **Pérennisation par la Professionnalisation**

Le travail de professionnalisation des acteurs associatifs entrepris depuis plusieurs années au sein de l'ESS doit être poursuivi et encouragé. Les apports en termes d'efficacité, d'emploi, de développement des structures et de qualité de leurs activités sont incontestables. De plus, les ressources des associations étant en grande partie d'origine publique, la professionnalisation des personnes qui utilisent ces ressources garantit une meilleure utilisation de ces fonds publics. C'est la contrepartie de la reconnaissance des EESS en tant qu'entreprises : leur organisation et leur mode de fonctionnement et donc l'utilisation de leurs ressources est rationalisée et vise à une meilleure efficacité et à une plus grande rigueur.

Certains secteurs nécessitent également la mise en place de formations complémentaires à destination de professionnels en poste dont la formation est insuffisante pour qu'elles puissent occuper des postes de direction et d'animation de structure (animation et gestion d'équipe, méthodologie de projet...). Une formation de ce type a été mise en place en 2005 par l'AICPP 33 et rencontre un vif succès bien qu'il faille donner la possibilité aux personnes de se dégager des postes qu'elles occupent.

### **Formation professionnelle**

Trop souvent conçue et perçue comme la «voie de garage» des échecs scolaires, la Formation Professionnelle doit devenir aussi valorisante que les formations «classiques». Elle a besoin de développer une image plus positive en débouchant sur des diplômes reconnus, en donnant accès à des connaissances et des savoir-faire valorisants et valorisés, en participant à la promotion de l'individu et en garantissant un emploi stable.

La formation professionnelle doit être une préoccupation permanente de tous les acteurs et responsables politiques, économiques et éducatifs d'un territoire : sujet de réflexion permanente, d'initiatives constantes, d'expérimentations régulières et d'évaluation continue, elle doit rassembler chefs d'entreprises, élus, chercheurs, formateurs qui auront pour tâche de mener la réflexion, nourrir l'expérimentation, insuffler les initiatives et mesurer les effets produits.

La formation professionnelle devra prendre en compte et utiliser les référentiels métiers développés dans le cadre de la GPEC. Elle devra également répondre à l'anticipation des besoins. La formation professionnelle doit s'inscrire dans une recherche d'excellence et donc concevoir la démarche qualité comme un passage obligé de sa conception : elle contribuera à la performance économique du territoire et réussira le pari de sa valorisation.

Pour le secteur de l'ESS, les objectifs consistent en la connaissance et la reconnaissance du secteur, le travail sur les métiers du secteur et l'élaboration de formations adaptées de qualité visant la performance et l'excellence

### **Validation des Acquis et de l'Expérience**

La reconnaissance et le renforcement des compétences des bénévoles associatifs s'inscrit dans la démarche de professionnalisation des associations. La VAE est utilisée dans certains secteurs pour reconnaître les compétences de professionnels non diplômés (exemple des éducateurs de jeunes enfants et des auxiliaires de puériculture).

La CRESS Aquitaine publiera en fin 2006 une étude longue sur la VAE des bénévoles associatifs qui comprendra un plan d'action destiné à faciliter la mise en œuvre de ce concept.

### **Formation des personnes en contrats aidés**

Il serait également utile de renforcer le financement de la formation des contrats aidés, tant pour le coût pédagogique que pour la prise en charge des frais de transport et de participation. L'éloignement du lieu de formation est souvent un frein pour le salarié en emploi aidé compte tenu de sa situation économique et de la difficulté, voire de l'impossibilité pour l'association employeur, de prendre en charge ces frais. Ainsi, il faudrait permettre aux associations qui font l'effort de proposer une formation à un salarié de mobiliser les moyens financiers nécessaires à la pérennisation de l'emploi aidé.

### **Pérennisation par l'accompagnement des associations**

Souvent engagées dans une démarche de recrutement dans le cadre d'une mesure aidée, les associations ont besoin d'un soutien pour atteindre l'objectif de pérennisation de ces emplois. Leur situation

économique souvent fragile rend un accompagnement nécessaire. Cet accompagnement peut être financier, mais également technique comme le propose le dispositif DLA actuellement.

### **Pérennisation par la formation des bénévoles**

Cette formation constitue également une priorité pour les associations. Les 8.600 associations aquitaines sont dirigées chacune par une dizaine de bénévoles (président, trésorier, administrateurs...), ce qui représente un nombre important de personnes qui malgré leur motivation n'ont pas toujours toutes les compétences nécessaires à l'exercice des multiples fonctions que ces activités bénévoles peuvent les amener à exercer. Ces compétences peuvent être liées à la gestion administrative ou comptable, à la direction des ressources humaines, à la communication, à l'élaboration de stratégie... Il s'agit de permettre aux bénévoles, par la formation, d'acquérir les compétences dont elles ont besoin dans l'exercice de ces fonctions de chefs d'entreprise et d'assurer par là même, une gestion plus efficace et une meilleure organisation des associations.

### **Pérennisation par la mutualisation des moyens**

Les entreprises de l'ESS peuvent développer la possibilité de mettre en commun les moyens humains dont elles ont besoin à travers la création de groupements coopératifs d'employeurs qui prennent en charge certains volets de l'activité de plusieurs structures (ex : comptabilité, gestion, ressources humaines, direction, administration...). Ces groupements d'employeurs peuvent se doubler d'un objectif d'insertion et de qualification en prenant la forme d'un GEIQ.

## **UNE AUTRE FACON DE CONSOMMER**

### **Promotion de la consommation responsable**

La consommation est une composante essentielle du développement économique. L'Economie Sociale et Solidaire promeut des modes de consommation différents qui s'appuient sur des filières de production respectueuses des valeurs sociales et environnementales. Le commerce équitable, les produits issus de l'agriculture raisonnée et/ou biologique, l'échange direct entre producteur et consommateurs (Amap, SEL...) sont autant d'initiatives de l'ESS qui entraînent une consommation responsabilisée. L'encouragement de ces pratiques est évidemment fortement positif en matière de développement économique. La mise en relation entre les consommateurs et les filières de production permet aux producteurs d'anticiper la demande en fonction des commandes et de produire en conséquence, sans prise de risque financier. Elle peut également garantir le maintien d'une activité sur un territoire donné en garantissant aux producteurs qu'ils rencontreront une demande locale suffisante et n'auront pas à intégrer des filières de distribution nationales ou internationales.

La responsabilisation du consommateur entraîne la prise de conscience de l'impact de la consommation classique sur le fonctionnement économique global. Elle permet alors au consommateur d'adopter un mode de consommation responsable prenant en compte les notions de durabilité (agriculture raisonnée, agriculture biologique) et de justice sociale (commerce éthique, commerce équitable). Les impacts en terme d'environnement et de développement durable de ces filières de consommation sont incontestables. Enfin la qualité des produits issus de ces filières est bien souvent un aspect positif supplémentaire pour le consommateur.

La promotion, par les EESS, de ces modes différents de consommation permettra de généraliser cette prise de conscience des enjeux qui se révèlent en amont et en aval de la consommation et que la société de consommation cherche à occulter. Prenant conscience de son rôle et de sa responsabilité, le consommateur optera pour des choix de consommation différents et aux conséquences positives pour lui même, mais également pour les producteurs, l'ensemble de la société et l'environnement.

### **Education à la consommation**

Il est également important que les EESS qui interviennent en faveur des publics en difficultés, en insertion ou à faibles revenus s'investissent d'un rôle d'éducation à la consommation.

Cela implique l'éducation à la consommation responsable d'une part, notamment dans une optique de qualité des produits consommés (nutrition) et de réciprocité solidaire (les personnes qui bénéficient de la solidarité peuvent également avoir des comportements solidaires profitables à d'autres).

D'autre part, il s'agit également de l'éducation contre le surendettement. Cette problématique sociale est en effet le résultat des pratiques dominantes du système libéral qui font de la consommation un acte d'intégration et d'identité sociale discriminant et créent l'envie de consommer au delà de ses moyens et de ses besoins. L'apprentissage de la rationalisation des besoins, de la responsabilisation des achats et des risques du cumul des crédits à la consommation peut être réalisé par les structures de l'insertion ou les associations d'éducation populaire.

De ce point de vue, un gros travail pourrait être fait par les associations d'éducation populaire pour faciliter l'accès à la consommation de produits et services de l'ESS pour les personnes exclues des circuits traditionnels par leur pauvreté ou par leur niveau socio-culturel. L'accès à des biens et services constitue parfois un préalable à l'insertion sociale. Cet objectif concerne la lutte contre le surendettement, mais aussi l'accès facilité à des services à la personne (ex : gardes d'enfants, transport, formation...), à la micro finance, aux assurances...

### **Structuration régionale des coopératives de consommateurs**

Les coopératives de consommateurs sont des organisations coopératives au sein desquelles des consommateurs se regroupent pour acheter des produits sans passer par des intermédiaires. Cette gestion directe de leurs propres intérêts par les consommateurs a pour but principal de réduire les coûts d'achat. La plupart ont également pour objectif la défense du consommateur (c'est en leur sein que sont apparues les premières associations de défense des consommateurs) dans toutes les dimensions de la consommation (qualité des produits, droit de la consommation, éthique de la production, etc.). Très nombreuses au début du XX<sup>e</sup> siècle, leur nombre a réduit avec l'apparition des grandes surfaces à bas prix. Cependant il existe encore d'importantes coopératives de consommateurs (CAMIF, magasins Coop ou les coopératives des salariés de grandes entreprises comme la SNCF...) et des coopératives plus petites, au sein d'un territoire par exemple, pourraient être créées pour améliorer les conditions de consommation de la population.

Enfin, les coopératives de consommateurs n'ont pas d'organisation régionale. Leur mise en réseau pourrait créer d'intéressantes synergies et leur permettrait d'envisager des partenariats avec les coopératives agricoles par exemple, pour une distribution des produits en circuit court.

### **Promotion et développement du tourisme solidaire**

Le tourisme solidaire regroupe les formes de tourisme « soutenable » qui mettent au centre du voyage la rencontre entre les visiteurs et les visités et qui s'inscrivent dans une logique de développement des territoires visités.

L'implication des populations locales dans les différentes phases du projet touristique, le respect de la personne, des cultures et de la nature et une répartition plus équitable des ressources générées sont les fondements de ces types de tourisme. Il peut s'agir de tourisme international (tourisme équitable), mais également de tourisme national (écotourisme, tourisme rural intégré).

Le tourisme solidaire est un autre moyen de responsabilisation du consommateur qui prendra conscience de sa responsabilité en tant que touriste. C'est également un outil de développement des territoires et bien entendu un secteur de création d'activité et d'emploi appelé à se développer.

## **SOUTIEN PARTICULIER À CERTAINS SECTEURS DE L'ESS**

### **Insertion par l'activité économique**

« L'insertion par l'activité économique (IAE) a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement. » (Article L.322-4-16 du Code du Travail).

Ce secteur est tout à fait représentatif et montre la capacité de l'ESS à promouvoir une autre forme de développement économique qui repose sur la prise en compte de valeurs sociales.

Les différentes structures de l'IAE en Aquitaine sont regroupées au sein du GARIE (Groupement Aquitain des Réseaux d'Insertion par l'Economie).

L'IAE est très présente en Aquitaine. En 2005, elle regroupait 189 structures pour un total de 12415 personnes en insertion. Le Conseil Régional d'Aquitaine apporte un soutien important à ce secteur de l'ESS à travers le dispositif « Aquitaine Insertion Développement Économique ». En 2005, le nombre de personnes en insertion en Aquitaine est passé de 13450 à 12415, soit une baisse de 1035.

### **Les structures de l'IAE en Aquitaine**

#### **Les ateliers et chantiers d'insertion**

Le Plan de Cohésion Sociale plusieurs fois modifié sous la pression des réseaux d'insertion nationaux, a provoqué des bouleversements dans les recrutements, notamment du fait des retards dans la publication des décrets d'application de la Loi et de leur mise en oeuvre, très variable selon les départements.

La nouvelle aide à l'accompagnement de l'État, versée via les DDTEFP a des effets inégaux en raison d'une application différente des textes selon les départements.

Enfin, les financeurs insistent de plus en plus sur le volet insertion professionnelle des personnes en insertion au détriment des volets formation et accompagnement. Cette position ne tient pas compte du fait que le marché du travail est de plus en plus fermé aux personnes sans qualification et que le public accompagné dans le cadre de ces chantiers est de plus en plus composé de personnes en situation de grandes difficultés et de forte déstructuration qui ont besoin d'accompagnements renforcés.

#### **Les Entreprises d'Insertion (EI)**

En 2005, six EI (deux en Gironde, trois en Pyrénées Atlantiques et une en Lot et Garonne) ont fermé leurs portes ou n'ont plus été conventionnées, trois (en Gironde) ont été créées.

Le nombre de postes s'est stabilisé et devrait connaître une progression en 2006. Le développement de l'offre d'insertion dans les EI est régionalement faible. C'est par un soutien local constant et des volontés sur les territoires qu'il devrait pouvoir s'accélérer.

#### **Les Associations Intermédiaires (AI)**

Au sein de l'IAE, les Associations d'Insertion (AI), occupent une place très importante pour la mise en situation de travail de personnes très éloignées de l'emploi (avec une dominante féminine) dans le cadre des services à la personne (puisque leur accès au secteur "marchand" est désormais très contingenté).

Les services à la personne, secteur présenté comme "gisement d'emplois" pour le futur, sont récemment devenus un champ de développement pour des initiatives capitalistes de grande ampleur qui s'érigent en vive concurrence pour les AI dont les moyens commerciaux et publicitaires restent faibles.

Pour autant, les AI sont les seules à mettre en situation d'emploi des publics dotés de caractéristiques qui nécessitent un accompagnement "lourd". Il est indispensable dans le contexte actuel, que les marchés relevant des collectivités publiques leur soient préférentiellement offerts.

Cette possibilité a été ouverte en 2005 par l'article 14 du nouveau Code des Marchés Publics. L'introduction systématique d'une clause dite du "mieux disant social" dans les marchés publics des collectivités territoriales d'Aquitaine garantirait la viabilité et la survie des AI d'aide à domicile en assurant la prise en charge de publics "difficiles" délaissés par les récents projets de développement des services à la personne.

### **Les Entreprises d'Insertion de Travail Temporaire (EITT)**

Déjà forte en 2004, la baisse du nombre des EITT s'est accélérée, du fait de fermetures d'entreprises ou d'arrêts de conventionnement.

La pérennité de ces structures passe aussi par l'application de la clause du « mieux-disant social », par les collectivités, dans le cahier des charges des marchés publics, en application de l'article 14 du code des marchés publics.

### **Les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)**

Les GEIQ participent au développement de l'emploi, particulièrement dans les TPE artisanales et peuvent avoir un effet bénéfique sur le développement du territoire sur plusieurs aspects : développement des TPE sur leurs territoires, accès à la formation des salariés, retour à l'emploi et qualification des personnes en difficultés.

Des expérimentations sont en cours en Aquitaine au niveau des GEIQ (GEIQ Culture – Spectacle Vivant) et l'expérimentation nationale de GEIQ « Services à la personne » pourrait être transférée en Aquitaine. Ces expérimentations peuvent avoir lieu dans le cadre du contrat de plan Etat-Région de l'IAE auquel le CRCE GEIQ AQUITAINE participe.

Par ailleurs, la mutualisation de l'emploi permet de maintenir des emplois partagés entre plusieurs entreprises. Cette mutualisation permet également de faire de véritables emplois à partir de « bouts d'emploi ». Le CRCE GEIQ AQUITAINE pourrait s'associer à une démarche de réflexion sur les différentes formes de mutualisation de l'emploi.

Enfin, la disparité d'interprétation des textes par les services de l'État, selon les départements, perturbe le fonctionnement des structures d'insertion et nuit à la cohérence du système.

### **La création de son propre emploi**

La création de son propre emploi par des publics fragilisés relève de l'ESS car elle est souvent accompagnée par des structures de l'ESS (France Active, Réseau des Boutiques de Gestion, Adie...), avec une approche spécifique en prenant en compte le projet de vie de la personne.

Aujourd'hui la création de son propre emploi est une voie viable d'insertion économique, car les coûts des facteurs de production se sont considérablement abaissés et la mise en réseau des entreprises les unes avec les autres est largement facilitée grâce aux NTIC. Cela permet aux créateurs de démarrer avec peu de moyens. Ainsi en Aquitaine, les créateurs d'entreprises sont dans 60% des cas au chômage, une entreprise sur deux ne crée pas d'emploi salarié au démarrage et 70% démarre avec moins de 16.000€

Selon l'INSEE, 10% du PIB serait produit dans le secteur informel. Il y a un vrai gisement d'emploi, sur des métiers que le secteur économique moderne a délaissé pour la recherche d'une meilleure standardisation et de profits supérieurs. La création d'emplois par des personnes en insertion est aussi un moyen de lutter contre l'économie informelle.

Depuis la disparition de la subvention ACCRE, les services de l'État ne se sont jamais réinvestis dans ce secteur de l'insertion de l'économie par la création de son propre emploi, ce qui n'a pas empêché les acteurs de se professionnaliser. Le SRDE doit être l'occasion pour la Région d'articuler, dans sa politique économique, un volet spécifique TPE pour les publics de l'IAE qui s'appuient sur les outils de l'insertion et sur une redéfinition des outils que l'Etat est prêt à déléguer. Les trois axes prioritaires d'une telle politique sont la détection et l'accompagnement des porteurs de projet, une politique de fonds propres et un accès facilité au système bancaire.

Par leur expérience de terrain et leur aptitude à mobiliser des bénévoles, les associations et les coopératives ont déjà montré leur capacité à apporter une réponse humaniste à cette politique à un moindre coût.

### **Le tourisme associatif**

Le tourisme constitue incontestablement une ressource importante de l'Aquitaine qu'il convient de développer. L'ESS intervient dans le tourisme par les acteurs du tourisme associatif. La stratégie de développement du tourisme qui sera définie dans le SRDE devra prendre en compte le tourisme social et associatif. En effet, si ce secteur est en déclin depuis quelques années en raison de l'évolution des modes de consommation du tourisme et du renouvellement insuffisant de ses équipements, il offre d'importantes possibilités de développement et d'élargissement de l'offre touristique dans la Région.

D'une part, le tourisme en Aquitaine est saisonnier, familial et côtier, et le tourisme social peut proposer des formes plus permanentes (ou hors saison), à destination des femmes et des seniors et en cherchant à irriguer davantage les territoires intérieurs.

D'autre part, une étude de l'INSEE a montré récemment que 4 français sur 10 ne partaient pas en vacances, la plupart pour des raisons financières. Le développement du tourisme social en Aquitaine permettrait de donner accès à ces personnes aux vacances en Aquitaine.

Pour ce faire, le tourisme associatif doit se structurer de manière collective et travailler avec les acteurs institutionnels et les autres acteurs du tourisme à l'élaboration d'une stratégie de développement visant à devenir plus accessible et attractif ainsi qu'à être mieux connu du public. Une véritable politique sociale du tourisme doit être définie par les différents acteurs (centres sociaux, pouvoirs publics, entreprises...) dans le but de donner accès au tourisme à un plus large public (mixité et brassage social, accueil ou départ des publics défavorisés, développement des échanges entre vacanciers et population locale...). L'aide à la personne peut être utilisée pour faciliter les départs en vacances (séjours de proximité notamment) et l'utilisation de chèques vacances dans les PME peut être encouragée. De plus, l'emploi peut être développé dans le tourisme social s'il parvient à rompre avec la saisonnalité par la mise en commun des moyens afin de faciliter la gestion et de réduire les coûts (développement de groupements d'employeurs).

### **Le secteur culturel**

La question du développement économique est particulièrement sensible pour un monde de la culture en pleine mutation confronté à de nouvelles contraintes et à de nouvelles perspectives. L'enjeu s'exprime ici avec d'autant plus de force qu'au-delà de la notion d'art, c'est toute l'organisation sociale et économique du secteur qui doit être repensée afin d'assurer sa survie et son développement. Tant au niveau national que régional, nous assistons ainsi à la naissance d'un double mouvement liant l'urgence et la nécessité de prendre le temps d'une vision à long terme. Les questions de l'emploi dans le secteur culturel et celle des industries culturelles doivent être abordées dans une stratégie régionale de développement économique, en favorisant notamment la mutualisation des moyens et l'organisation en systèmes transversaux et coordonnés. Les politiques publiques de la culture doivent par ailleurs être conçues dans une plus grande concertation entre les acteurs concernés.

De nombreuses associations de ce secteur sont en danger. Elles ont un urgent besoin de professionnaliser leur gestion et de mutualiser leurs moyens, afin de cesser d'être à la merci des leaders du marché culturel et d'être en mesure de lutter contre la précarisation croissante des artistes.

Loin du corporatisme dans lequel les opérateurs culturels ont trop souvent exercé leurs initiatives, loin de l'incompréhension habituelle face aux réalités d'un monde toujours plus complexe, précarisé et dérégulé, la notion de diversité culturelle qui semble naître aujourd'hui augure autant d'efforts partagés que de buts à atteindre.

Souhaitons seulement que l'ampleur de la tâche ne décourage pas les protagonistes et qu'ils sachent enfin arc-bouter leurs initiatives sur les normes énoncées par la Convention de l'UNESCO sur la défense et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

### **Les services à la personne**

Le secteur des services à la personne est appelé à se développer considérablement dans les années qui viennent suite aux récentes évolutions législatives à ce sujet et à la mise en place du Chèque Emploi Service Universel. Certaines estimations parlent de la création de 2 millions d'emplois en 5 ans (cf. Le Monde – 15/02/2006).

Avec les associations d'aide à domicile et les mutuelles, les EESS sont présentes depuis longtemps sur ce secteur. Parallèlement, des entreprises privées vont se positionner sur ce marché dans l'unique perspective du profit réalisable.

Pour maintenir la qualité des services et préserver l'égalité en veillant à ce que le secteur ne devienne pas celui des services à la personne solvable, il est fondamental de privilégier les approches complémentaires des associations et des mutuelles dans ce secteur.

### **Les associations d'aide à domicile**

Les associations d'aide à domicile emploient 6.600 salariés (année 2004) dans la Région Aquitaine et contribuent ainsi à maintenir les habitants dans les territoires, et par là même à maintenir des activités économiques. Pendant 7 ans encore, cette activité devrait augmenter (cf. schéma de développement des formations sanitaires et sociales en aquitaine).

Ces associations sont des acteurs incontournables de la vie économique en tant qu'employeurs (augmentation en 4 ans de 30% du nombre de salariés, passage d'une moyenne de 30% d'Equivalent Temps Plein à près de 50% en 3 ans) et se professionnalisent (6 à 10% des salariés obtiennent une certification chaque année), la Convention collective nationale est revue, les démarches qualité entamées...

Un effort particulier a été réalisé, avec notamment les efforts du Conseil Régional d'Aquitaine, pour professionnaliser les auxiliaires de vie à domicile et une tendance d'augmentation d'emploi se dessine vers le soin à domicile compte tenu des caractéristiques de la population à accompagner.

L'évolution de ces tendances devra bien entendu être anticipée mais d'ici là, le schéma des formations sociales sera piloté par la Région et la branche professionnelle sera en mesure d'apporter des réponses grâce à la mise en place de son observatoire.

### **Les mutuelles**

Depuis longtemps, la Mutualité s'est lancée dans la gestion des services de soins et d'accompagnement à la personne. De ce fait, elle bénéficie d'une légitimité reconnue par les partenaires institutionnels et les tutelles (Agences Régionales de l'Hospitalisation, collectivités locales, Assurance Maladie).

Aujourd'hui, de plus en plus sollicitée par ses adhérents qui représentent plus de 60 % de la population aquitaine, elle doit être capable d'innovation et de développement, en particulier en ce qui concerne les services aux personnes.

La Mutualité, déjà engagée dans une politique d'innovation et d'amélioration de la qualité, doit développer de nouvelles pratiques de prise en charge des personnes : dispositifs de coordination, approches pluridisciplinaires, techniques innovantes.

Il est nécessaire de concevoir de nouvelles formes de réponses, à la fois plus efficaces et mieux adaptées à de nouveaux besoins : développement de la chirurgie ambulatoire, de l'hospitalisation à domicile, des services à la famille (petite enfance, parentalité, soutien scolaire, maintien à domicile...).

Il y a pour la Mutualité, pendant les 5 ans à venir, un véritable enjeu à la fois de reconnaissance, de poursuite des efforts d'adaptation et d'amélioration permanente de la réponse aux besoins des adhérents qui s'inscrit pleinement dans le Schéma Régional de Développement Economique en participant au développement économique équilibré de la Région.

## **CONCLUSION**

Nous n'allons pas, pour conclure, résumer les mesures proposées dans la présente contribution, mais seulement mettre l'accent sur une qui peut être mise en œuvre sans délai et sans aucun coût, c'est l'application de la clause dite du "mieux disant social" dans les marchés publics des collectivités territoriales (article 14 du nouveau code des Marchés Publics), puis évoquer une possibilité de méthode de mise en œuvre des actions proposées.

## **L'IMPORTANCE DE LA CLAUSE DU « MIEUX-DISANT SOCIAL » DANS LES MARCHES PUBLICS**

La possibilité donnée depuis 2005 par l'article 14 du nouveau Code des marchés publics d'introduire dans les cahiers des charges d'une commande publique des **clauses sociales** visant à favoriser l'emploi de personnes en insertion et des **clauses environnementales** visant à promouvoir les travaux publics respectueux de l'environnement constitue pour les collectivités une opportunité d'apporter un sens nouveau à certaines de leurs décisions et de montrer leur volonté de donner une nouvelle orientation au développement économique. Il est également possible de privilégier certains types de structures (SCOP, CAT, coopératives d'artisans ou d'artistes...) sous certaines conditions. La commande publique peut également exiger que les biens achetés respectent des modes de production socialement satisfaisants. L'introduction systématique de ces clauses dans les commandes publiques locales permettrait d'une part l'accès aux marchés publics pour les entreprises de l'ESS (car elles sont systématiquement devancées par certaines entreprises qui pratiquent le dumping, quitte à ne pas être en mesure par la suite d'honorer leurs engagements) et d'autre part l'introduction de valeurs sociales et environnementales dans les travaux publics (développement durable). Ces clauses sociales sont particulièrement importantes dans les secteurs du bâtiment et de l'aide à domicile où les structures d'insertion sont très impliquées et présentent une expérience incontestable et une démarche personnalisée, égalitaire et de qualité qui ne sont pas prises en compte dans une mise en concurrence avec des prestataires privés.

L'Economie Sociale et Solidaire et ses entreprises ont donc la possibilité d'intervenir de manière conséquente dans le développement économique de la Région. Cette intervention concerne les principaux aspects de l'économie et promet, de par les valeurs et les plus-values de l'Economie Sociale et Solidaire, de replacer l'humain au centre du développement économique, rejoignant de ce fait les ambitions prospectives du Conseil Régional d'Aquitaine.

Nous avons essayé d'évoquer les atouts et les compétences mais aussi les handicaps que possèdent les entreprises de l'ESS.

Il faut maintenant aller plus loin, par exemple en s'engageant dans un pacte pour un développement à moyen terme de l'emploi dans l'ESS.

## **METHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE**

La CRESS Aquitaine se propose d'élaborer une méthodologie nouvelle fondée sur l'introduction de deux outils nouveaux et à développer : établir une grille de lecture du secteur et formaliser un réseau régional de l'Economie Sociale et Solidaire, aboutissant à un engagement autour d'un pacte régional de développement de l'emploi.

### **Une grille de lecture du secteur**

La CRESS est consciente que la lisibilité du secteur est imparfaite, en raison de la diversité des types de structures et des secteurs d'intervention. S'il est assez aisé, selon les perspectives étudiées, d'appréhender un type de structure ou un secteur en particulier, il est souvent difficile d'avoir une vision d'ensemble du

secteur et de parvenir en conséquence à développer des analyses globales sur des problématiques transversales.

Nous proposons de mettre en place un outil de lecture qui pourra s'appliquer à l'ensemble du secteur et permettra aux interlocuteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, mais également aux acteurs de l'ESS de faciliter la transversalité et la globalité de la réflexion.

Cet outil de lecture, d'analyse et de réflexion est à créer et cela demande un travail conséquent qu'il était impossible d'effectuer dans les délais de la contribution au SRDE, mais il sera conçu prochainement afin d'être utilisable dans la phase opérationnelle du SRDE et donc dans la mise en œuvre des actions qui sont proposées dans cette contribution et qui seront, nous l'espérons, intégrées dans la stratégie régionale de développement économique.

Un premier axe de lecture est celui des statuts, la nomenclature utilisée étant celle récemment approuvée conjointement par la Délégation à l'Innovation Sociale et à l'Economie Sociale et l'INSEE : les coopératives (agricoles, de crédit, de production, de consommation, de transporteurs, de commerçants, d'artisans, etc.), les sociétés d'assurance à caractère mutuel (régies par le Code des Assurances), les mutuelles (régies par le Code de la Mutualité), les associations (enseignement - formation, santé, social, sport, culture - loisirs, accueil - hébergement, services aux entreprises, associations de personnes, éducation populaire, autres associations) et les marges (fondations).

Un second axe de lecture est celui des secteurs d'activités, tels qu'ils sont définis par l'INSEE dans la NAF (Nomenclature d'Activités Françaises). On peut également découper chaque secteur en sous-secteurs mais il faut faire attention à ne pas se perdre dans un découpage trop compartimenté.

Cette lecture double permet d'engager une analyse de la situation de chaque entreprise identifiée par le croisement des deux axes. La situation des entreprises est ensuite retranscrite en définition des besoins croisés sur la base d'une problématique « création – transmission – développement », l'objectif étant d'apporter des réponses appropriées à ces besoins, en termes de moyens ou de développement de projets et de marchés. Pour chaque secteur, il faudra identifier également les situations et les besoins. Il s'agit d'un travail considérable qui devra être mené par l'ensemble des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

Cela permettrait aussi à l'Economie Sociale et Solidaire d'être plus « lisible » pour bon nombre de ses partenaires, qu'ils soient publics ou privés.

Dans chaque secteur, on pourra trouver des structures de chaque catégorie mais il faudra identifier la tendance dominante. Ensuite, à partir de cette grille de lecture à double entrée (type de structure et secteur), les besoins seront identifiés, analysés, regroupés et traduits en propositions d'actions et de projets. Nous pourrions adopter une problématique axée sur les trois volets : création, transmission, développement auxquels sera ajouté un volet emploi. Une dimension « pérennisation » devra également être ajoutée, ou intégrée dans le volet développement.

Le développement de ce travail peut aboutir à une logique opérationnelle rationalisée dans la mise en œuvre des actions proposées dans cette contribution. Il conviendra de bien articuler les deux volets en leur donnant une cohérence.

### **La consolidation du réseau régional de l'ESS**

L'objectif d'intérêt général des EESS les amène à intervenir au sein de plusieurs secteurs et sur différents territoires. Elles rencontrent donc dans leurs actions une multitude de partenaires, notamment publics. La définition du partenaire approprié à une action spécifique n'est pas toujours évidente et la mise en place de partenariats ponctuels pour chaque action paraît inadaptée. Ainsi, le SRDE peut être l'occasion de mettre à plat les domaines d'actions et de compétences et d'instaurer le principe de subsidiarité des

acteurs en fonction des territoires, mais également des secteurs. Les EESS doivent pouvoir facilement identifier l'interlocuteur approprié et travailler avec lui sur la problématique définie, tout en permettant, à d'autres échelons ou sur d'autres secteurs, de travailler avec d'autres acteurs, en évitant les « doublons ». La connaissance des territoires et de leurs acteurs ainsi que la structuration en réseau et en coordination du secteur de l'ESS peut permettre la mise en place d'une telle démarche visant à **une meilleure gouvernance des actions mises en œuvre**.

Pour qu'une telle stratégie puisse être mise en place, le rapprochement des acteurs et l'échange du secteur doit être encouragé. Nous avons vu que cette capacité constitue une force du secteur et elle doit absolument être développée. Les têtes de réseaux et leurs coordinations pourront ainsi être les intermédiaires entre les acteurs publics et les actions de terrain en définissant et mettant en œuvre une stratégie concertée et complémentaire définie selon ce principe de subsidiarité.

Cette coordination du secteur passe par le travail en réseau. L'accès des différents acteurs à un centre de ressources qui regrouperait les activités et les réflexions des acteurs de l'ESS dans tous les secteurs serait un outil pertinent dans cette optique ainsi que le développement des outils de communication au sein d'un secteur et entre les secteurs afin de valoriser les expériences : aide à la mise en place d'outils informatiques (Internet) et à la conception d'outils de communication (création de sites, de bulletins d'informations, plaquettes etc.)

Ce rapprochement des acteurs pour une stratégie de mise en œuvre basée sur la complémentarité et la subsidiarité nécessite **la matérialisation d'un réseau de l'ESS en Aquitaine**. Il s'agit de créer une véritable synergie régionale autour de l'ESS afin qu'elle intègre au mieux le développement économique des territoires.

Nous avons plusieurs fois mis en avant l'atout que représente l'ancrage territorial des entreprises de l'ESS. Pour que puisse être exploité au mieux cet avantage qualitatif considérable, il serait important de matérialiser l'approche territoriale par la création sur les territoires de « **guichets de l'Economie Sociale et Solidaire** ». Ces guichets constitueraient les relais territoriaux de l'ESS et seraient un outil à disposition à la fois des structures présentes sur le territoire et des têtes de réseau régionales.

En effet, les porteurs de projets comme les entreprises de l'ESS déjà présentes dans les territoires trouveraient dans ces guichets des interlocuteurs de proximité, disponibles en termes d'information, de conseil et d'accompagnement dans la création de structure ou d'activité.

Les têtes de réseau de l'Economie Sociale et Solidaire auraient la possibilité, par ces relais, de mieux connaître les acteurs territoriaux de l'Economie Sociale et Solidaire, leurs actions, leur organisation et leurs besoins. De même, en termes de réflexion transversale et globale, ces guichets permettraient une approche plus concrète, plus diversifiée et plus proche du terrain.

Enfin l'intérêt mutuel de ces guichets serait de favoriser l'échange d'expérience et de réflexions entre les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire ainsi qu'avec leurs partenaires et interlocuteurs, notamment publics, mais aussi les chambres consulaires desquelles la CRESS est complémentaire.

Des contacts avancés entre la CRESS Aquitaine et certains territoires permettent de dire que vont se mettre en place des antennes locales de la CRESS Aquitaine. Dans les territoires du type Pays, cette antenne pourrait être partagée avec des partenaires publics.

### **Un pacte de développement de l'ESS**

L'ensemble des mesures possibles pour le développement de l'emploi dans l'ESS de la Région pourrait faire l'objet d'un PACTE DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, qui pourrait être signé entre le Conseil Régional et la CRESS Aquitaine.

## ANNEXE

L'emploi et les établissements dans l'ESS au 31/12/2003			
Nomenclature	Etablissements	Postes	Equivalents temps complets
Coopératives	1 135	28 258	24 588
Coopératives agricoles (1)	410	17 192	15 785
Coopératives de crédit (2)	541	6 985	5 661
Autres Coopératives	184	4 081	3 142
Sociétés d'assurance à caractère mutuel	101	1 855	1 423
Mutuelles	190	5 134	4 032
Associations	8677	88851	54 363
Enseignement – Formation	908	11 894	6 998
Santé	115	5 043	3 627
Social (et Insertion)	1769	42941	28 551
dont : aide à domicile	193	3 746	1 989
Crèches et garderies d'enfants	174	1 826	1 109
aide par le travail, ateliers protégés	142	7 774	6 013
Aides des personnes handicapées	159	7 570	5 373
Accueil des personnes âgées	107	4 112	2 760
Autres actions sociales	994	17 913	11 307
Culture – sport – loisirs	3312	10743	4 983
Sport	1855	5 080	2 562
Culture et loisirs	1457	5 663	2 421
Accueil – hébergement	271	2 572	1 254
Secteur services aux entreprises	600	7 575	4 317
Associations de personnes (éducation populaire)	981	4 660	2 541
Autres associations	721	3 423	2 092
Autres structures	24	2 859	2 121
Fondations	24	2 859	2 121
Total	10 127	126 957	86 527

Source : INSEE DADS 2003

(1) Source MSA 2003

(2) Source SIRENE 2004

## TABLE DES MATIÈRES

<b>RÉSUMÉ</b>	<b>2</b>
<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>Présentation de l'Économie Sociale et Solidaire</b>	<b>6</b>
<b>Analyse du diagnostic sur l'Économie aquitaine</b>	<b>7</b>
Les points d'accord sur le diagnostic	7
L'insuffisance des infrastructures	7
Un développement créateur d'inégalités	7
Une offre de services en expansion	7
Un cadre de vie à préserver	7
Les points sur lesquels nous sommes réservés	7
Le rôle du secteur tertiaire est insuffisamment reconnu	8
Le rôle de l'ESS est ignoré	9
La création d'emplois n'est pas une préoccupation assez présente	9
La notion d'attractivité du territoire est trop restrictive	9
Le concept de développement soutenable est insuffisamment évoqué	10
<b>LES ATOUTS DE L'ESS POUR UN AUTRE DEVELOPPEMENT</b>	<b>11</b>
<b>Les valeurs</b>	<b>11</b>
L'homme au cœur de la démarche	11
L'ancrage territorial	11
Le souci de l'intérêt général	11
<b>Les plus-values de l'ESS</b>	<b>11</b>
Des entreprises différentes	11
Le travail en réseau et en concertation	12
L'analyse, la réflexion et l'innovation	12
<b>Les outils</b>	<b>13</b>
Les statuts juridiques des entreprises	13
Les finances solidaires	14
L'accompagnement de la personne	15
<b>LES FREINS AU DEVELOPPEMENT DE L'ESS</b>	<b>16</b>
Nos entreprises ne sont pas toujours reconnues comme entreprises	16
La spécificité de l'ESS n'est pas prise en compte	16
L'ESS est mal connue	16
<b>LES ACTIONS POSSIBLES DANS LE CADRE DU SRDE</b>	<b>18</b>
<b>LEVER LES PRÉALABLES A L'EMPLOI</b>	<b>18</b>
Une formation à la citoyenneté	18
Un logement	18
Les transports	19
<b>CREATION ET TRANSMISSION D'ENTREPRISES</b>	<b>19</b>
Information	19
Formation et accompagnement	19
Conseil et accompagnement	19
Transmission d'entreprise grâce au statut coopératif	20
Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC)	20
Les Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE)	21
<b>EXPANSION DE L'ACTIVITE DES ENTREPRISES DE L'ESS</b>	<b>21</b>
Création d'activité par les entreprises de l'ESS	21
Promotion des activités réussies	21
Soutien Financier à l'activité des EESS	22
Soutien à l'investissement	22

Ligne de garantie _____	22
Interventions en fonds propres _____	22
Crédit de trésorerie _____	22
Création d'un Fonds d'Investissement de Proximité _____	22
<b>INNOVATION ET EXPERIMENTATION _____</b>	<b>22</b>
Analyse et réflexion au service de l'innovation _____	22
Stimulation de l'innovation _____	23
<b>CREATION D'EMPLOIS _____</b>	<b>23</b>
Soutien à l'emploi dans les entreprises de l'ESS _____	23
Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences _____	23
Réflexion sur les emplois de l'ESS _____	24
Coordination entre l'offre et la demande _____	24
Réaction à l'anticipation des besoins _____	24
Adaptation de l'offre de formation _____	24
Création de pôles ressources emploi formation _____	24
<b>PERENNISATION DES EMPLOIS ASSOCIATIFS _____</b>	<b>24</b>
Pérennisation par la Professionnalisation _____	24
Formation professionnelle _____	25
Validation des Acquis et de l'Expérience _____	25
Formation des personnes en contrats aidés _____	25
Pérennisation par l'accompagnement des associations _____	25
Pérennisation par la formation des bénévoles _____	26
Pérennisation par la mutualisation des moyens _____	26
<b>UNE AUTRE FACON DE CONSOMMER _____</b>	<b>26</b>
Promotion de la consommation responsable _____	26
Education à la consommation _____	27
Structuration régionale des coopératives de consommateurs _____	27
Promotion et développement du tourisme solidaire _____	27
<b>SOUTIEN PARTICULIER À CERTAINS SECTEURS DE L'ESS _____</b>	<b>28</b>
Insertion par l'Activité Économique _____	28
Les structures de l'IAE en Aquitaine _____	28
Les ateliers et chantiers d'insertion _____	28
Les Entreprises d'Insertion (EI) _____	28
Les Associations Intermédiaires (AI) _____	28
Les Entreprises d'Insertion de Travail Temporaire (EITT) _____	29
Les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) _____	29
La création de son propre emploi _____	29
Le tourisme associatif _____	30
Le secteur culturel _____	30
Les services à la personne _____	31
Les associations d'aide à domicile _____	31
Les mutuelles _____	32
<b>Conclusion _____</b>	<b>33</b>
<b>L'importance de la clause du « mieux-disant social » dans les marchés publics _____</b>	<b>33</b>
<b>Méthodologie de mise en œuvre _____</b>	<b>33</b>
Une grille de lecture du secteur _____	33
La consolidation du réseau régional de l'ESS _____	34
Un pacte de développement de l'ESS _____	35
<b>Annexe _____</b>	<b>36</b>